

Conseil Général du Nord
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

FOND D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Commune D'AUBIGNY-AU-BAC

Etude d'Amélioration du Cadre de Vie

2 ème PARTIE
PROPOSITIONS

Notice de présentation

Henri TESSON
Paysagiste Concepteur
100, rue Jean Perrin
Z.I. Douai-Dorignies
59500 DOUAI
Tél. : 03.27.93.23.64 - Fax : 03.27.88.09.52.

DECEMBRE 1997

SOMMAIRE

INTRODUCTION

CHAPITRE I - LA BASE DE LOISIRS

- 1 - Le carrefour (RN43/Rue de la Plage)
- 2 - La rue de la Plage
 - . la rue
 - . le cimetière et la grotte
 - . l'entrée de la base et le parking
 - . le parking de l'Ermitage
 - . le camping
- 3 - La peupleraie de la République

CHAPITRE II - LE VILLAGE

- 1 - La place du village
- 2 - urbanisation de cœur d'îlot
- 3 - Le centre du village
- 4 - La rue Calmette
- 5 - L'entrée depuis Féchain

CHAPITRE III - LIEUX LIES A L'ACTIVITE DE LA COMMUNE

- 1 - La RN 43
 - 1.1 Les carrefours
 - 1.2 Les profils de la route nationale
 - 1.3 Les entrées
- 2 - La zone commerciale
- 3 - La rue d'accès à la Gare

INTRODUCTION

Le travail d'analyse effectué sur la commune d'AUBIGNY-AU-BAC a mis en évidence une organisation de la ville autour de trois secteurs principaux :

- la base de loisirs,
- le village,
- la RN43, la zone commerciale et la gare.

Cette étude a mis en valeur également un certain nombre de "points noirs" qui ont une influence négative sur l'image de la commune, sur sa renommée et sur son fonctionnement même.

En conclusion de ce travail d'analyse et des volontés de la municipalité, des interventions prioritaires et primordiales pour le village (sécurité, confort, esthétique) ont été définies. La présente étude de propositions se concentrera sur ces priorités :

Concernant la base de loisirs :

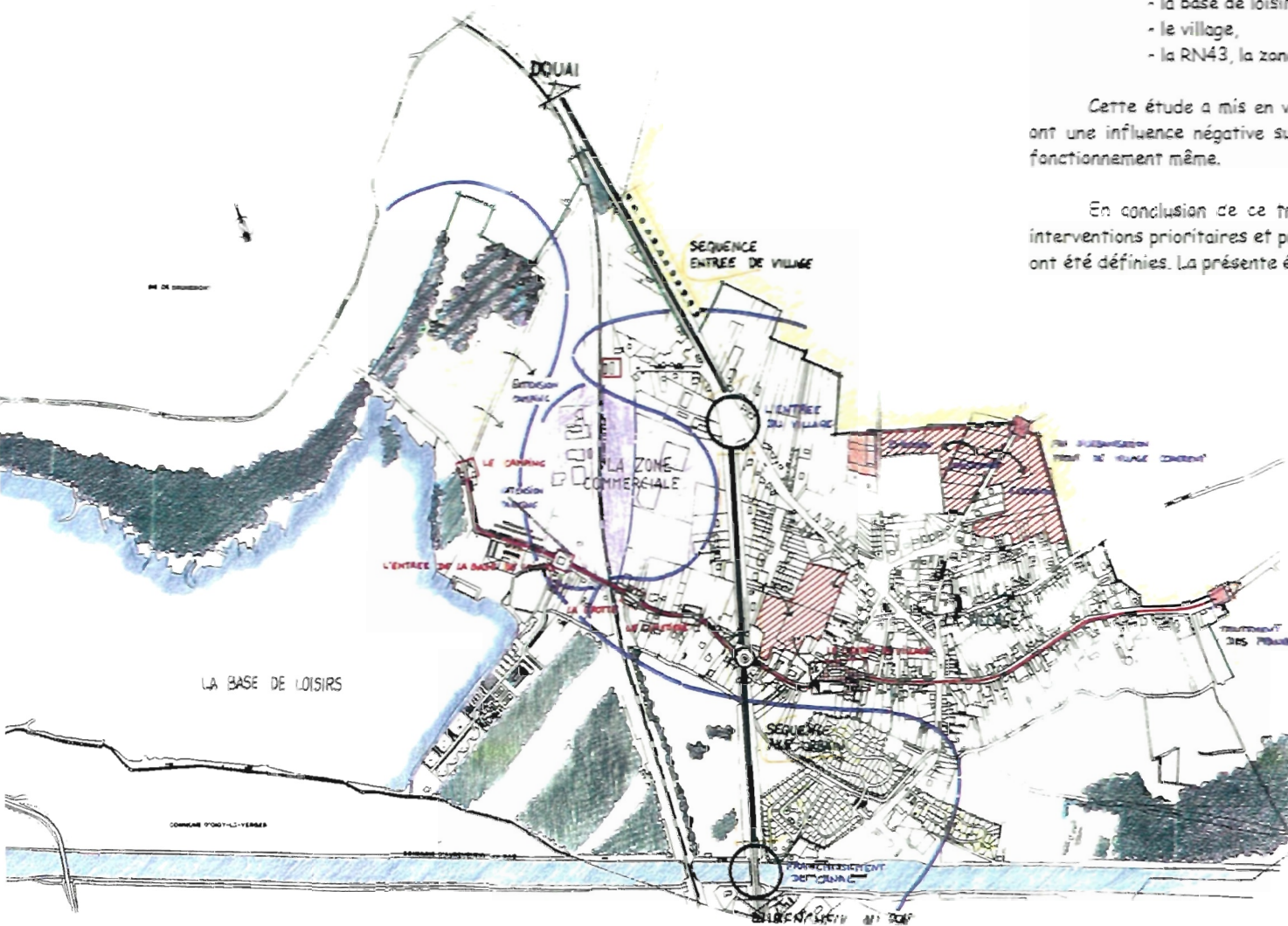
- . revalorisation et sécurisation de l'accès à la base (carrefour)
- . aménagement de la rue de la Plage
- . gestion programmée de la peupleraie de la République arrivée à maturité

Concernant le village :

- . aménagement d'une place publique centrale remarquable
- . aménagement du centre du village
- . traitement de l'entrée secondaire depuis Féchain
- . intervention pour l'embellissement de la rue Calmette

Concernant le RN43 :

- . traitement de son profil de la RN43
- . traitement des carrefours pour l'amélioration des conditions d'échanges routiers
- . traitement de la zone commerciale et de ses abords pour revalorisation du paysage d'Aubigny-au-Bac
- . aménagement plus soigné de la route d'accès à la gare



CHAPITRE I - LA BASE DE LOISIRS

1 - Le carrefour (RN 43 / rue de la Plage)

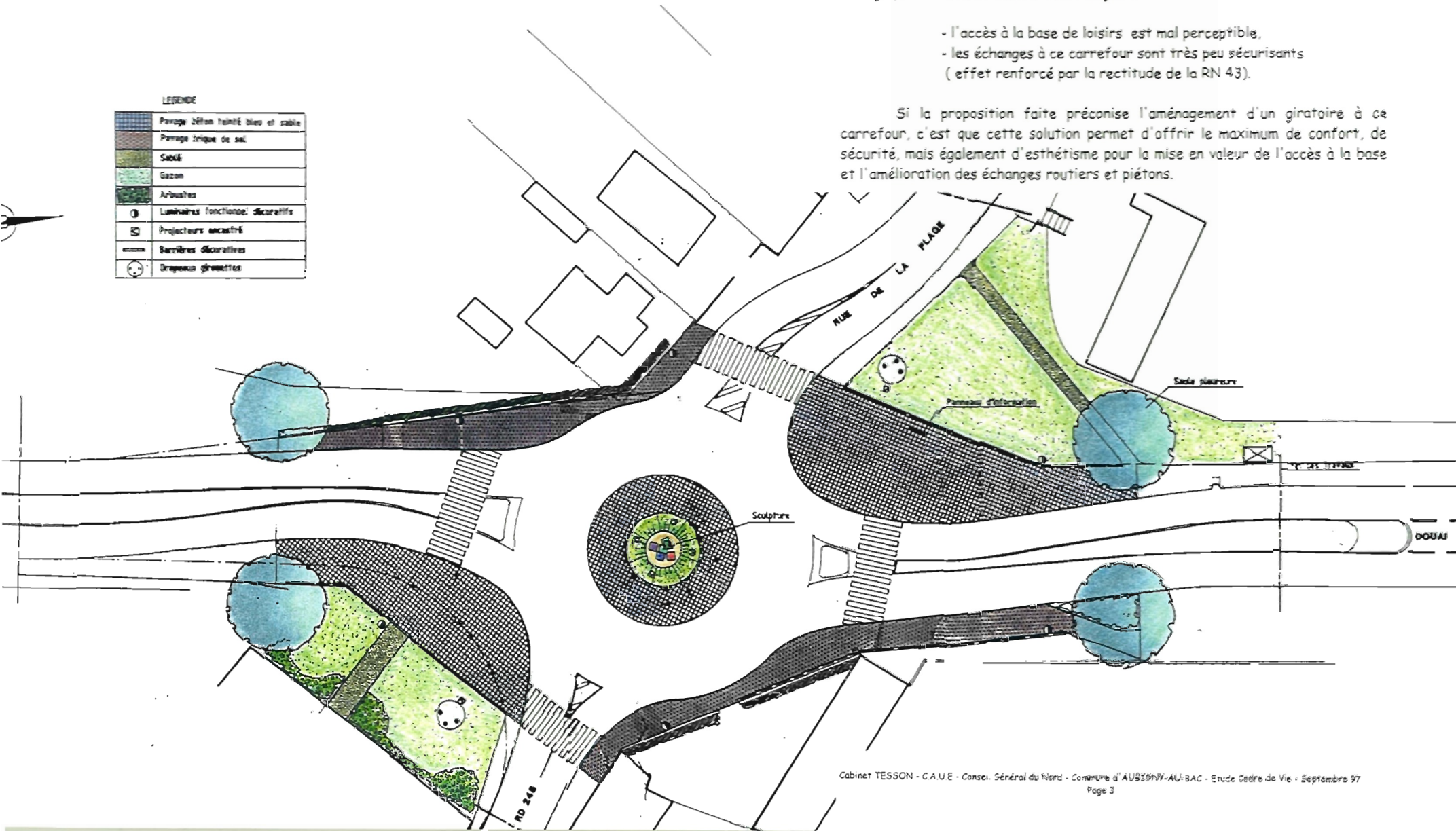
Actuellement, le carrefour qui existe entre la route nationale et la rue de la Plage présente deux inconvénients majeurs :

- l'accès à la base de loisirs est mal perceptible,
- les échanges à ce carrefour sont très peu sécurisants (effet renforcé par la rectitude de la RN 43).

Si la proposition faite préconise l'aménagement d'un giratoire à ce carrefour, c'est que cette solution permet d'offrir le maximum de confort, de sécurité, mais également d'esthétisme pour la mise en valeur de l'accès à la base et l'amélioration des échanges routiers et piétons.

LEGENDE

	Pavage béton teinté bleu et sable
	Pavage liège de sel
	Saboté
	Gazon
	Arbustes
	Luminaires fonctionnel, décoratifs
	Projecteurs encastrés
	Barrières décoratives
	Grilles décoratives



La sécurité

Le giratoire permet de "briser" la vitesse des véhicules dans leur traversée de la commune qui est souvent trop excessive. Tous les tourne-à-gauche et les traversées de la nationale sont supprimés pour faciliter l'accès au centre du village.

Les piétons bénéficient bien entendu du ralentissement de la circulation et les aménagements proposés permettent de leur réserver des espaces suffisamment larges et confortables pour leur plus grande sécurité.

La mise en valeur

Le trafic étant ralenti au niveau du carrefour, les accès au centre du village et à la base de loisirs apparaissent plus nettement.

Une signalétique particulière permet de renforcer la mise en valeur de ces accès. Elle sera implantée sur des espaces suffisamment dégagés qui les rendront aisément perceptibles.

L'esthétisme

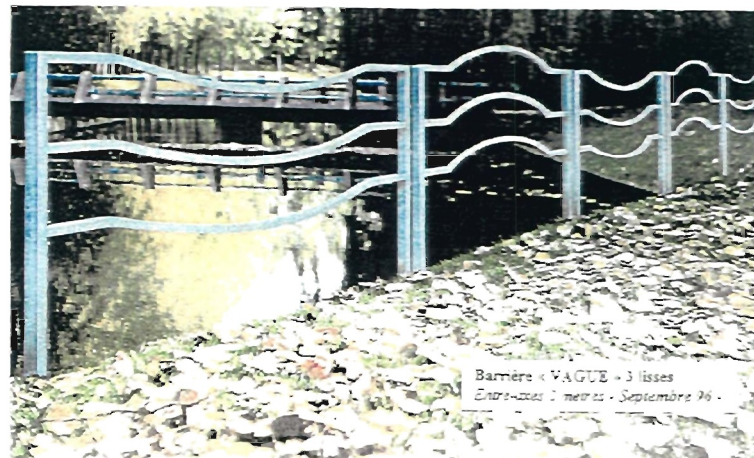
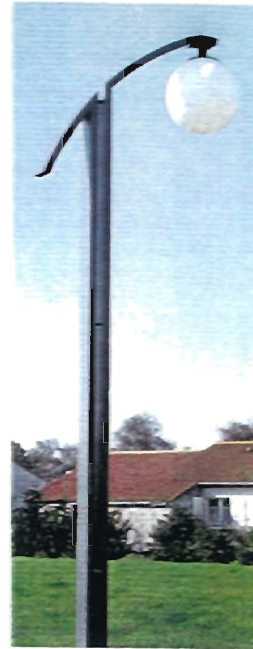
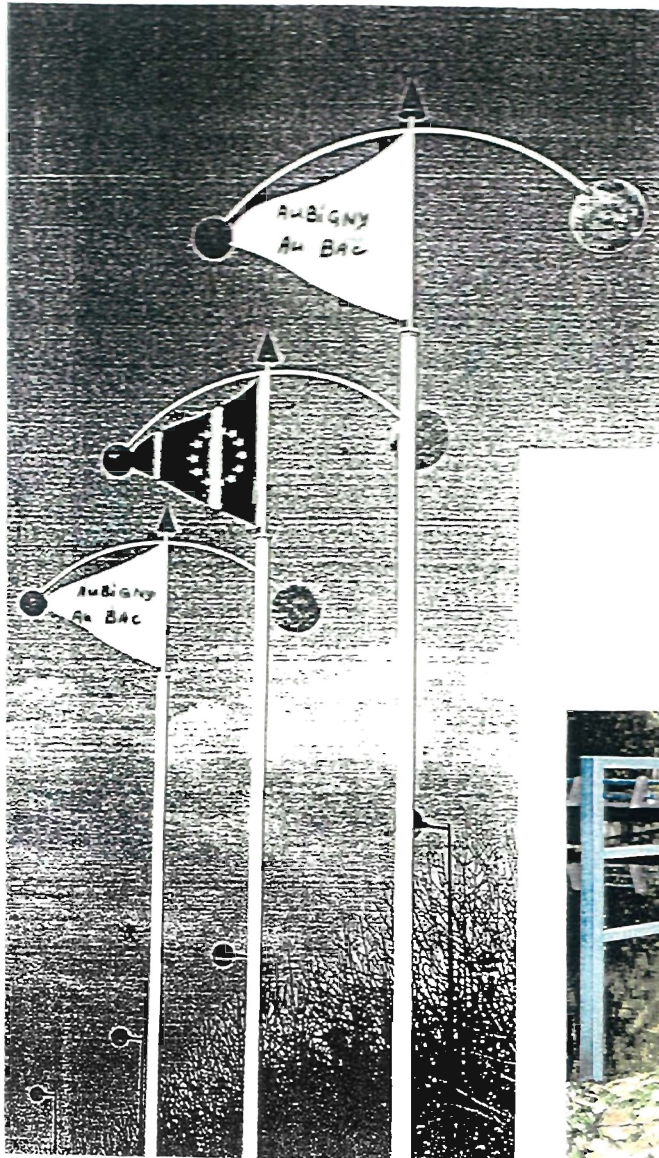
Tous les éléments qui composent l'aménagement du carrefour (matériaux, végétaux, éclairage) se déclinent suivant une gamme de couleur et de forme qui évoque l'eau et donc la base de loisirs qui fait la renommée de la commune.

les matériaux - choix de larges surfaces de pavées de couleur crème et bleu qui évoquent l'eau et les bords de sable,

les végétaux - le Saule sous forme arborescente et arbustive est largement employé pour la végétalisation du giratoire. Leur image est naturellement associée au milieu humide, elle correspond donc à l'ambiance que l'on désire créer. La disposition même des arbustes (sur des lignes de différentes hauteurs) évoque les vagues.

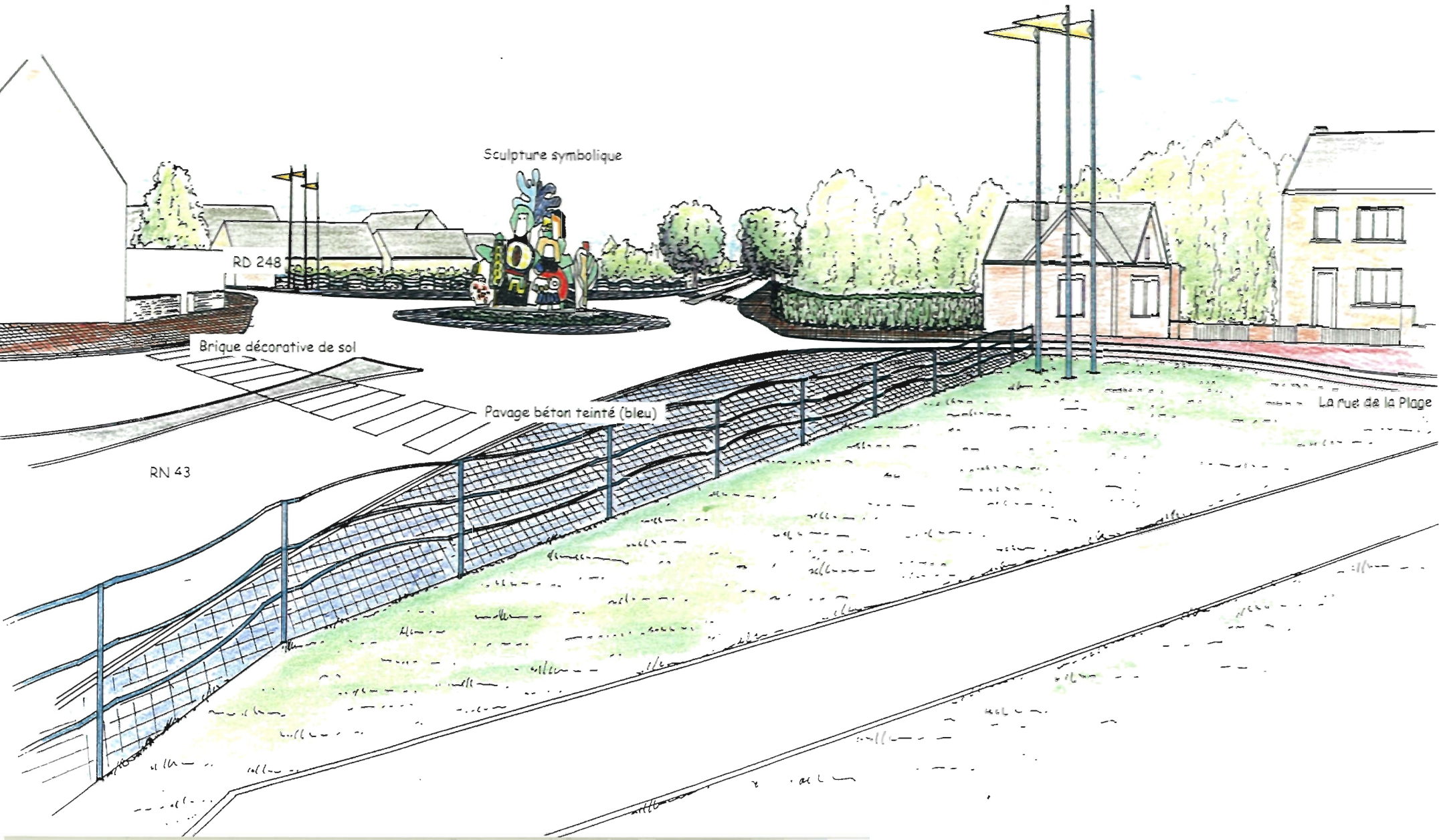
le mobilier - le choix est fait de proposer une gamme de mobilier personnalisée qui reflète symboliquement l'image de l'eau par ses formes et sa couleur (barrières décoratives aux lignes courbes, drapeaux girouettes qui bougent avec le vent, luminaires décoratifs bleus...).

Afin que l'association de tous ces éléments aboutissent à créer un espace de grande qualité, l'enfouissement des réseaux semble indispensable à réaliser.



Barrière « VAGUE » - 3 lisses
Entrées : 2 mètres - Septembre 96 -

ILLUSTRATION DE L'AMENAGEMENT PAYSAGER DU GIRATOIRE



Sculpture symbolique

RD 248

Brique décorative de sol

Pavage béton teinté (bleu)

RN 43

La rue de la Plage

L'événement du giratoire

Afin de personnaliser ce carrefour, il est proposé d'installer sur le terre-plein central du giratoire, une sculpture spécialement conçue pour le site. Elle présente une série de personnages et d'éléments verticaux qui par leurs couleurs vives (jaune, bleu, rouge, blanc, vert), évoquent le soleil, l'eau, la nature, les jeux. De plus, ces couleurs sont celles du peintre MATISSE dont le musée n'est pas situé très loin d'Aubigny-au-Bac.



Le linéaire de la rue

La rue de la Plage a deux rôles, celui d'être la première image que l'on a de la base de loisirs et celui d'être le trait d'union entre les différents espaces publics qui la jalonnent.

Pour cette raison, elle doit faire l'objet d'interventions qui non seulement améliorent les conditions de circulation mais qui également l'embellissent:

- révision du gabarit de la rue afin qu'elle est une largeur régulière du giratoire jusqu'au camping et qu'elle permette de créer des trottoirs plus larges par endroit,
- implantation de places de stationnement quand la largeur d'emprise le permet et quand les besoins se font ressentir,
- électrification de la rue, afin de la rendre plus fiable, c'est un élément qui contribue également à l'esthétisme du lieu,
- réfection des revêtements de sols pour retrouver une rue et des trottoirs confortables.

L'utilisation des mêmes matériaux d'un bout à l'autre de la rue (notamment sur les différents espaces qui la ponctuent), ainsi que l'utilisation de végétaux indigènes permettront et donneront une unité à la rue de la Plage contribuant ainsi à sa revalorisation.

Les matériaux, le mobilier et l'éclairage utilisés pour l'aménagement des espaces publics de la rue seront similaires et déclineront le même thème de l'eau que ceux employés pour le carrefour giratoire.

Aménagement de la rue

La rue de la Plage a la particularité d'être constituée d'un linéaire de voirie ponctué de divers espaces aux caractères très marqués et très variés :

- les abords du cimetière,
- la grette,
- l'entrée de la base de loisirs,
- le parking de l'Ermitage,
- l'entrée du camping.



Le cimetière et la grotte

Ces deux espaces qui se succèdent sur la rue de la Plage ont besoin d'une mise en valeur :

- le cimetière pour que sa présence s'affirme mieux,
- la grotte pour redonner aux promeneurs l'envie d'y effectuer une halte.

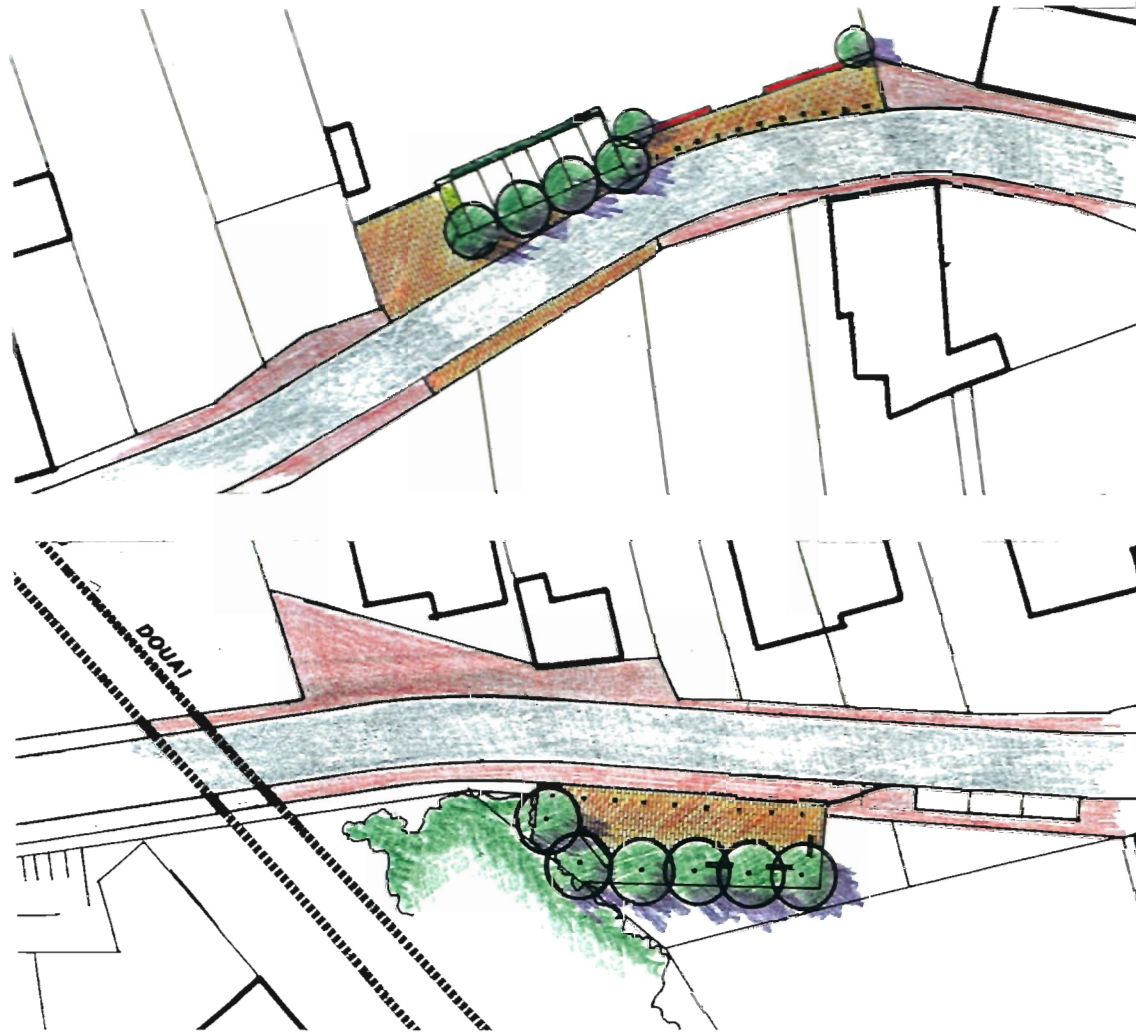
Les interventions préconisées permettent d'obtenir ce résultat par l'emploi de méthodes simples mais efficaces.

* le cimetière :

- sa présence pourrait s'affirmer par la simple utilisation d'un revêtement de sol spécifique, pour les espaces piétons (le long du cimetière et sur le trottoir de l'autre côté de la rue),
- délimitation visuelle des places de stationnement qui donne l'image d'un espace géré, c'est une impression qui valorise le site,
- les plantations (arbres et plantes grimpantes) agrémentent le site par leur présence.

* la grotte :

- le remplacement de l'actuel revêtement de sol par un calépinage soigné, "civilise" le site,
- les plantations assez abondantes offrent un écran de verdure qui met en scène tout l'espace et un alignement qui souligne le caractère solennel du lieu,
- le remplacement de la clôture et du mobilier rend le lieu plus attractif et plus propice à une halte temporaire.



A l'approche de cette dernière, l'espace s'agrandit jusqu'à devenir une véritable place.

Sur cet espace, il est indispensable de mettre en place des éléments qui orientent les visiteurs et qui redéfinissent avec précision l'organisation du lieu (espaces piétons, entrée de la base, accès au parking...):

- le marquage du centre de cette "place" par la pose d'un calepinage, permet de signaler la traversée d'un espace particulier, il met en évidence le passage devant l'entrée de la base,

- pour les piétons, le changement de revêtement de sol des trottoirs avant même l'arrivée sur l'entrée de la base, leur signale (à l'identique de ceux du cimetière et de la grotte), qu'ils entrent dans un espace particulier.

La réorganisation des espaces autour de l'entrée de la base de loisirs permet aux piétons de retrouver leur place, de mieux guider les automobilistes pour se stationner et de retrouver un espace de qualité.

Ainsi les stationnements actuels le long des restaurants et avant l'entrée du véritable parking sont soit supprimés, soit mieux structurés. L'entrée même du parking doit être mieux signalée et doit être plus accueillante (suppression de l'ancien guichet, installation d'une signalétique particulière...).

Le flux piétonnier qui se crée entre cette aire de stationnement et la Plage est géré par la création de cheminement paysager mis en valeur par un revêtement de sol identique à celui des trottoirs.

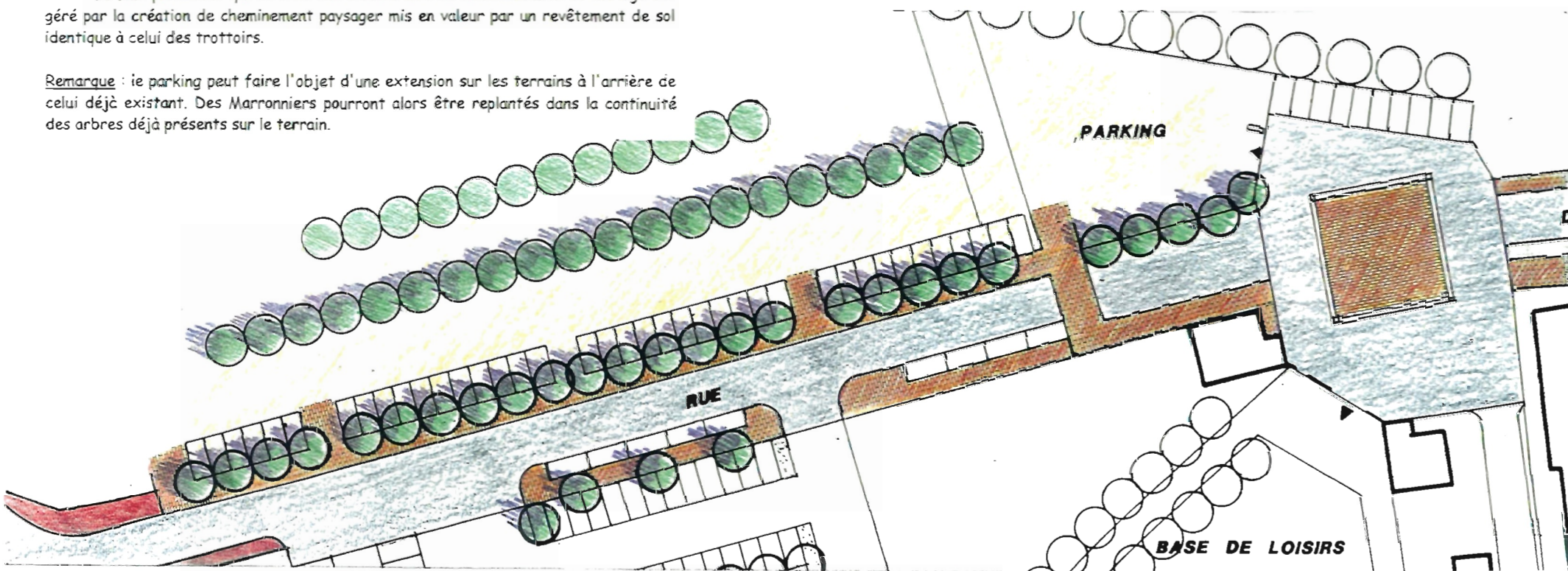
Remarque : le parking peut faire l'objet d'une extension sur les terrains à l'arrière de celui déjà existant. Des Marronniers pourront alors être replantés dans la continuité des arbres déjà présents sur le terrain.

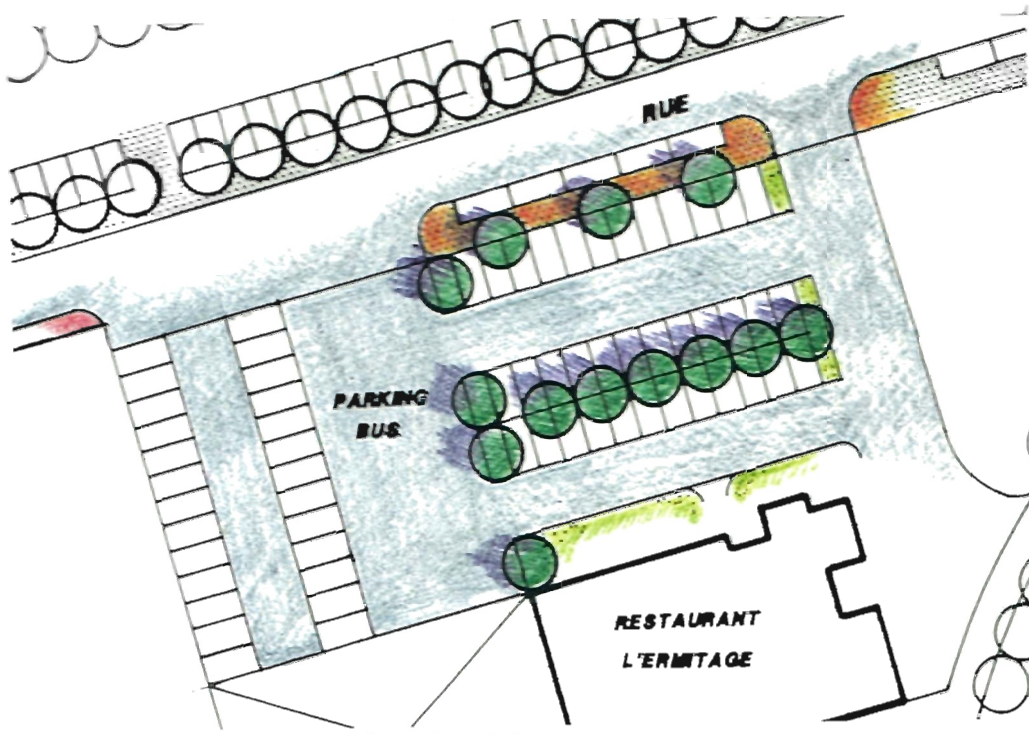
L'entrée de la Base et le parking

Actuellement, l'entrée de la base est discrète et ces abords sont mal définis, inesthétiques...

Compte-tenu de l'importance que représente la base de loisirs pour la commune d'Aubigny-au-Bac, une revalorisation de l'entrée du site mais également des espaces immédiats qui l'entourent, s'impose.

Le nouveau tracé de la rue de la Plage redessine des espaces bien délimités, permettant ainsi de guider, de canaliser les automobiles mais également les piétons et les cyclistes jusqu'à l'entrée de la base.





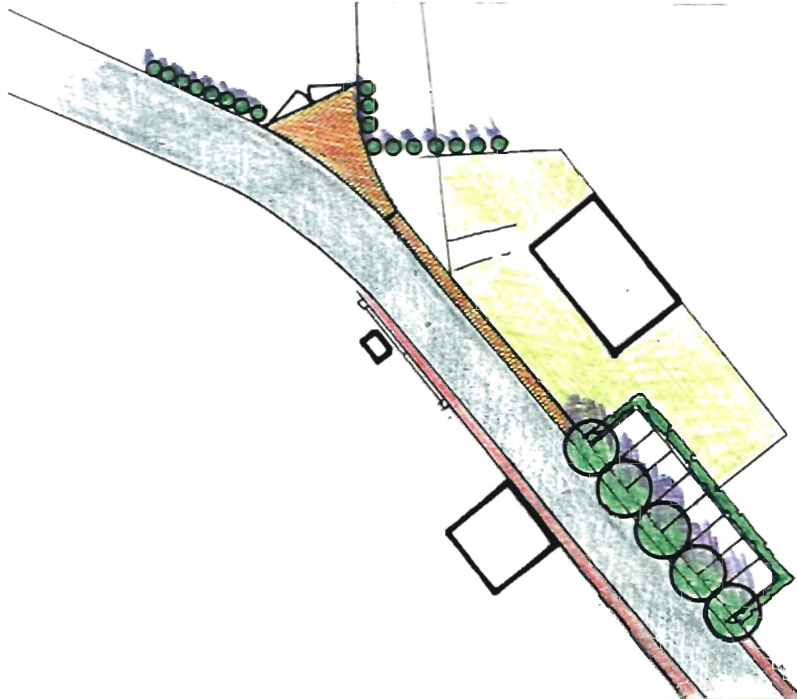
Le parking de l'Ermitage

A quelques mètres de l'entrée de la base de loisirs, se dresse l'Ermitage, le restaurant de la Plage.

Le parking de cet établissement est actuellement peu accueillant. La création d'une aire de stationnement mieux gérée peut permettre d'accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions, tout en permettant de revaloriser l'image du restaurant.

La plantation de quelques arbres vient agrémenter cet espace fonctionnel en offrant un espace ombragé.

Il est également possible de retrouver quelques places de stationnement le long du parking du restaurant sur la rue de la Plage. Pour cela, il faut revoir le gabarit de la route qui laisse amplement la place pour la création de ces stationnements et la création d'espaces piétons confortables.



Le camping

Jusqu'au camping, la rue de la Plage est parfaitement redessinée afin d'éviter les accotements mal finis et inesthétiques.

A hauteur de l'entrée du camping, une placette entre la rue et le portail est aménagée. Ce traitement de sol spécifique embellit le lieu et souligne l'entrée du terrain.

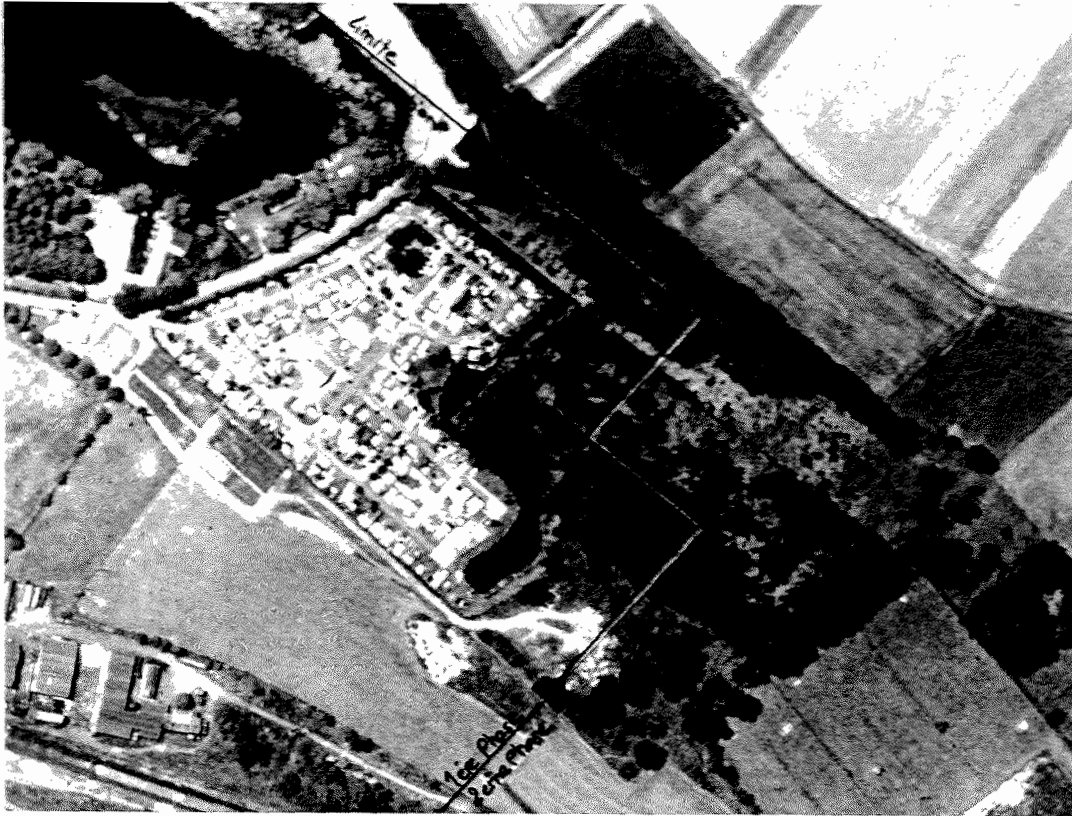
Entre les accès piétons au parking de la Plage et l'entrée du camping, l'espace piéton commun fait aussi l'objet d'un traitement de sol spécifique. Il met en évidence les liaisons entre ces différents espaces.

Afin d'accueillir les visiteurs du camping, une aire de stationnement est créée à proximité de l'entrée. Les quelques places qu'elle propose sont encadrées d'une haie végétale et bordée d'un alignement d'arbres tiges.

Ces plantations renforcent le caractère végétal de la zone et marquent le parcours.

Le camping en lui-même peut faire l'objet d'une extension, les terrains disponibles alentours le permettent.

3 - La peupleraie de la République



La peupleraie de la République est située en limite du camping communal au Nord de celui-ci.

Les arbres de cette peupleraie étant arrivés à maturité, ils présentent un réel danger pour la sécurité des campeurs (le bois est cassant, il subit la force des vents...).

La surface de plantation représente une superficie totale de 4 hectares. Pour des raisons d'esthétique, financières et pratique, il est proposé de prévoir une intervention en deux phases :

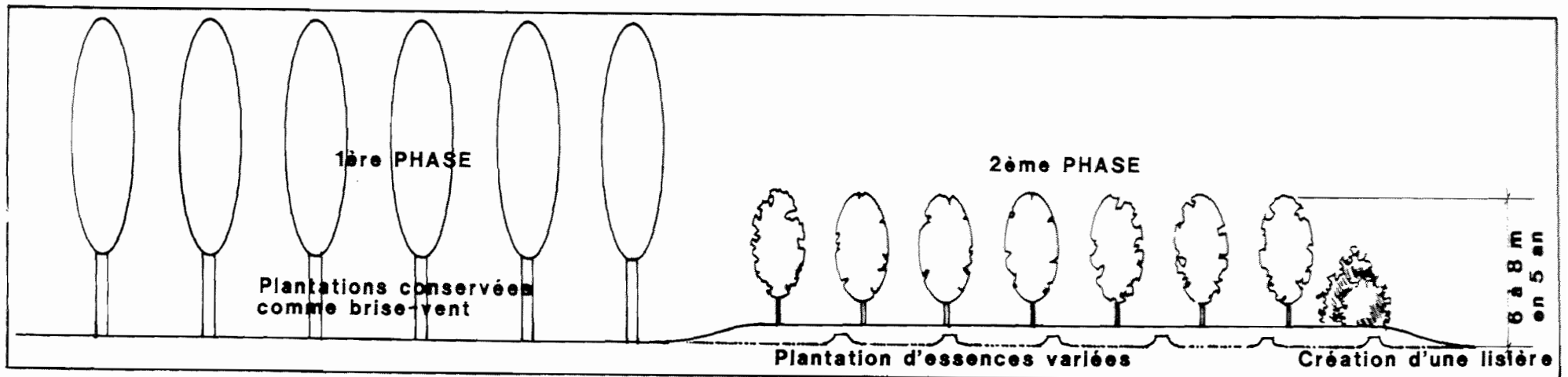
- 1ère phase : concerne les deux hectares de bois les plus proches du camping (voir plan au 1/500ème de la rue de la plage). Leur traitement est devenu impératif pour des questions de sécurité évidente.

- 2ème phase : concerne les deux hectares de bois le plus éloignés du camping. Ne traiter cette surface de peupleraie qu'en deuxième phase permet d'échelonner les opérations et donc de préserver le camping des vents dominants le temps que les arbres plantés en 1ère phase atteignent une taille respectable.

L'attente entre les deux phases sera d'environ 5 années permettant ainsi aux premiers arbres d'atteindre une hauteur approximative de 6 à 8 mètres.

La densité normale de plantation est de 1 plant par 4 m². Cette densité est obtenue en plantant des végétaux à écartement de 2 m en tout sens ou, pour faciliter la mécanisation des entretiens et la passage d'un tracteur, à intervalle de 1,50m sur des lignes de plantation espacées de 2,60m.

Il est préconisé de planter en priorité des jeunes plants forestiers parmi lesquels seront implanter quelques arbres tiges. Cette précaution permet d'offrir un effet visuel plus élaboré dès les premiers temps de plantation.





Frêne commun



Aulne glutineux



Saule blanc

ARBUSTES EN LISIERE



Noisetiers



Cornouillers



Prunelliers

Choix des essences

Il est préconisé de choisir de replanter des essences indigènes des bois alentour plutôt que de replanter des Peupliers qui présentent trop de risques à longs termes pour le camping voisin et qui ne fera de toute façon pas l'objet d'une gestion normale.

- essences arborescentes : Saule blanc, Aulne glutineux, Frêne, Orme.
- afin de créer une lisière, dans les trois lignes de bordures, on ajoutera des noisetiers, cornouillers sanguins et prunelliers.

Préparation du terrain

Elimination de la végétation existante, suivie d'un apport de terre qui formera une sorte de dôme pardessus les souches de peupliers restées dans le sol. Un travail de sol est nécessaire afin de créer une surface aux lignes harmonieuses et prête à recevoir les nouvelles plantations.

Réception et préparation des plants

- prévoir un endroit frais et aéré où puissent être stockés les plants,
- rafraîchissement du système racinaire des plants.

Plantation proprement dite

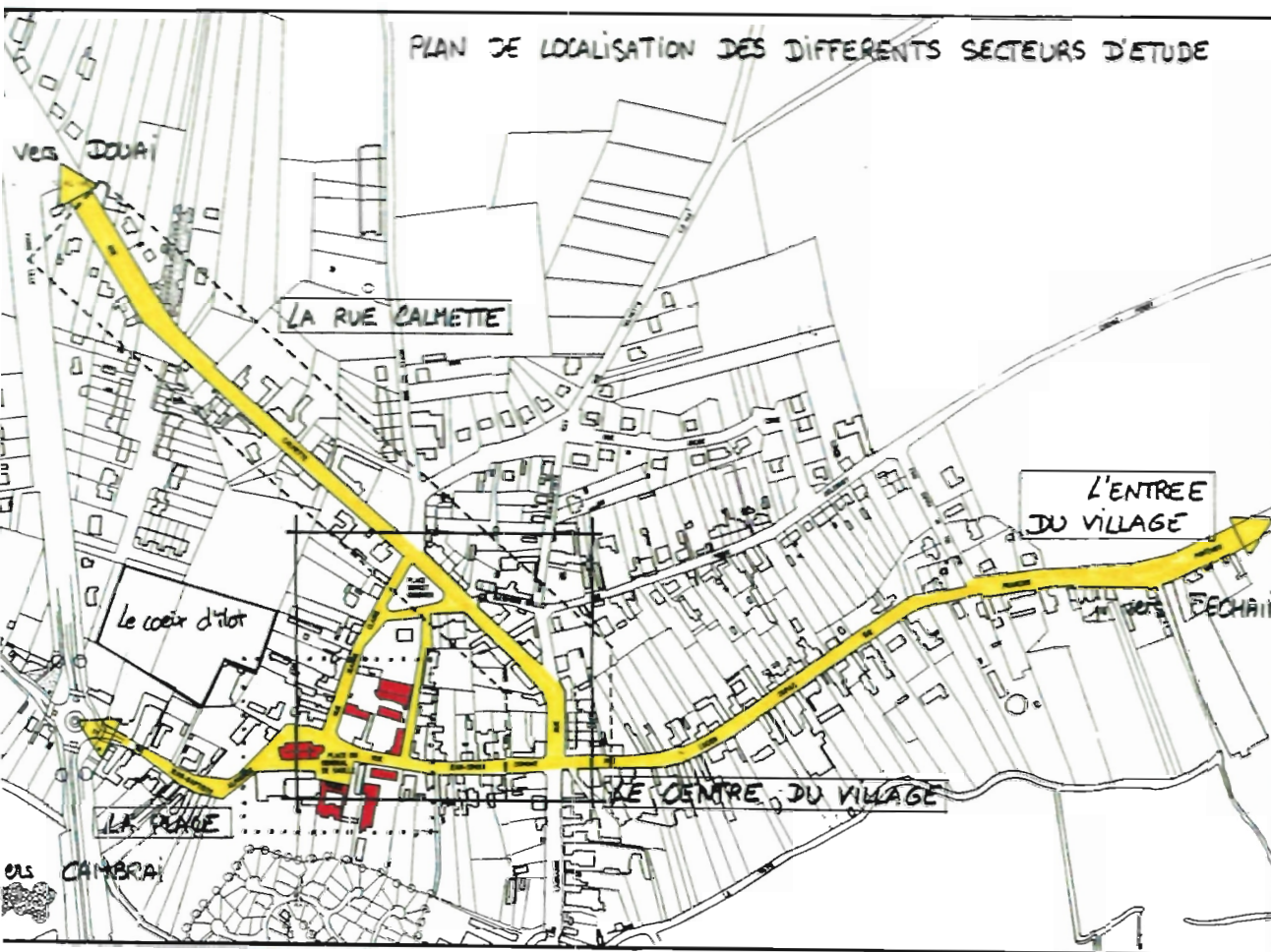
Protection des plants contre le gibier

Travaux d'entretien et de regarnissage

Durant les premières années, il faudra supprimer la végétation concurrente sur une surface de 1 m² au pied de chaque plant, et il faut le faire dès le mois de mars en répétant l'opération, pour que les plants soient parfaitement dégagés jusqu'en août.

Suivi de plantation : taille et élagage.

Il est important de reboiser en premier lieu les limites, ceci afin de bien marquer l'emprise du bois. Cette zone de lisière doit être plantée à la densité beaucoup plus forte de 1 plant par m² pour favoriser la création d'une haie brise-vent très rapidement.



Deuxième secteur d'intervention après la rue de la Plage, le cœur du village.

L'étude s'attardera plus exactement sur la partie centrale du village, là où sont réunis tous les lieux publics du village (Mairie, Église, écoles, Salle des Fêtes, Maison des Associations) et là où sont également plus ou moins rassemblés les commerces de proximité (boulangerie, cafés...).

Bien que fort important dans la vie et pour l'identité de la commune, le cœur du village ne présente aucun attrait particulier, aucun caractère exceptionnel.

Cependant, le site présente des possibilités et offre des opportunités qui devraient pouvoir permettre d'améliorer son image, de rendre le centre du village plus accueillant, plus attrayant, plus confortable.

Suivant les volontés de la Municipalité, les potentialités du lieu et le degré d'intérêt pour l'ensemble de la commune, 4 secteurs ont été retenus dans le cadre d'une intervention possible :

- la Place du Général de Gaulle,
- le centre du village,
- la rue Calmette,
- l'entrée du village depuis FECHAIN.

La Municipalité d'Aubigny-au-Bac ayant en projet des travaux de restructuration qui touchent directement le cœur du village (c'est le cas pour les écoles...), il semblera opportun de ne réaliser les interventions préconisées par la présente Étude Cadre de Vie, qu'à partir du moment où ces grands travaux seront terminés ou en cours.

Par cette décision, la municipalité d'Aubigny-au-Bac confirme sa volonté de rester cohérente dans ses choix de restructuration, de rénovation du centre du village.

1 - La place du village

La volonté de retrouver un véritable cœur de village, identifiable, attractif et réunificateur passe par des interventions sur la place du Général de Gaulle et ses abords.

L'étape initiale avant toute étude consiste à définir avec exactitude le périmètre d'intervention (en couleur sur les schémas ci-dessous). Il se présente alors deux cas de figure qui sont générés par les opportunités que présente le site, par ses potentialités, par les volontés de la commune et par l'ambition des interventions.

Cas de figure A

Le périmètre d'intervention se limite à l'espace actuel - Aucune intervention importante n'est alors possible en raison de l'exiguïté des lieux. Il s'agit plutôt d'un embellissement de l'existant, qui ne change en rien la distribution des espaces.

Avantages

- les interventions restent modestes et aisément réalisables,
- les investissements financiers sont limités,
- les travaux peuvent être réalisés indépendamment de la reconstruction des écoles si la municipalité le désire.

Inconvénients

- ne permet pas de résoudre les caractéristiques du cœur du village qui sont le manque d'attrait, l'étroitesse des lieux,
- limite les interventions aux abords de la Mairie et de l'Église sans inclure dans la réflexion les autres lieux publics (Maison des Associations, Salle des Fêtes...).

Cas de figure B

Le périmètre d'intervention est considérablement élargi.

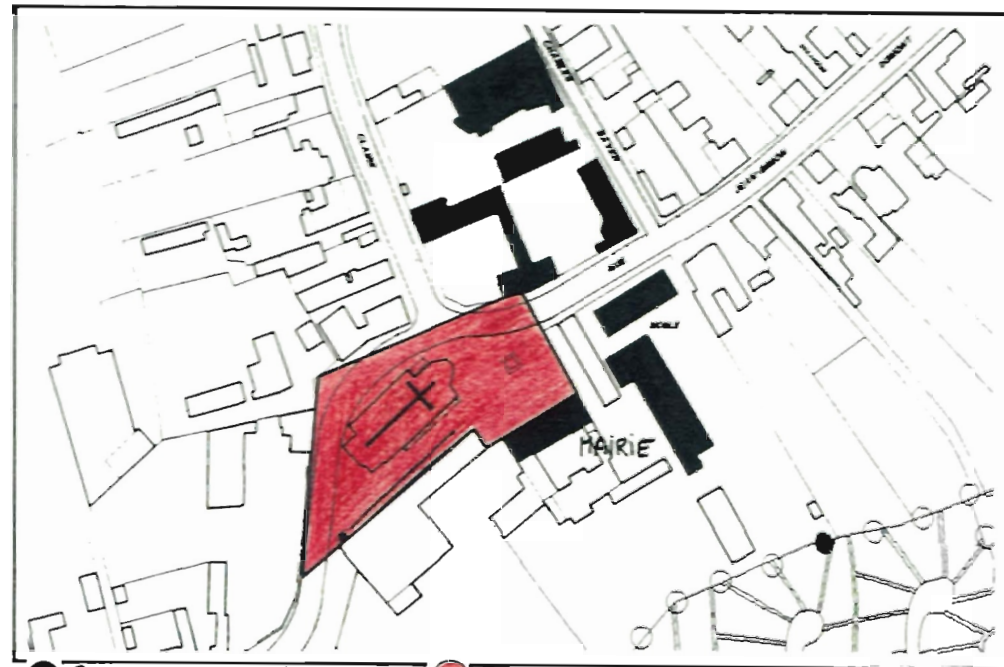
Pour le permettre, la municipalité d'Aubigny-au-Bac est prête à racheter les bâtiments qui sont juxtaposés à la Mairie dès que c'est possible, dans le seul but de les démolir. Étant donné son très mauvais état, et étant la propriété de la commune, le presbytère pourra être également démolli. Enfin, la municipalité a en projet le déménagement de l'école maternelle dans l'enceinte des écoles primaires.

Avantages

- permet d'agrandir l'espace public du cœur de village,
- permet d'aménager les abords de la Maison des Associations et de la Salle des Fêtes, et de les rattacher à la place centrale du village (place du Général de Gaulle),
- permet de multiplier le nombre d'espaces et de leur donner à tous une vocation, un rôle différent (parvis, square, aire de stationnement...),
- offre de plus grandes possibilités d'intervention et de changement par rapport à l'état actuel des lieux.

Inconvénients

- ne peut s'envisager qu'à long terme, notamment en raison de l'acquisition foncière à faire,
- les investissements financiers sont plus lourds.



● Propriétés communales

● Périmètre d'intervention



Une autre hypothèse de travail doit être étudiée dans le cadre d'une intervention sur le cœur du village, il s'agit de la modification ou non de la trajectoire actuelle de la rue Alphonse aux abords de l'Église.

Cette proposition rendue possible grâce à la configuration des lieux, par la disposition des bâtiments publics, par les potentialités du site et par les volontés et les ambitions de la municipalité ne peut sérieusement pas être appliquée dans le cas de figure A évoqué précédemment (périmètre de l'étude limité à celui déjà existant). En effet, il semble peu réaliste de proposer de faire passer la rue Alphonse entre l'Église et la Mairie si la grange qui est juxtaposée à celle-ci reste existante. L'espace disponible étant trop étroit et la rue empiéterait trop sur le parvis de la Mairie obligeant ainsi notamment à supprimer le stationnement sans offrir la possibilité de le reporter ailleurs dans de bonnes conditions d'accessibilité, de sécurité.

0 - Trajectoire actuelle de la rue conservée

Avantages

- > permet de garder en un seul espace le parvis de la Mairie et les abords de l'Église,
- > travaux limités, pour la voirie, à une rénovation des revêtements de sol,
- > coût des travaux moindre.

Inconvénients

- > les problèmes de manque de visibilité dus à la sinuosité de la rue ne sont pas résolus,
- > cette solution crée un espace démesuré entre l'Église et la Mairie, sans pour autant dégager l'entrée de l'édifice religieux.

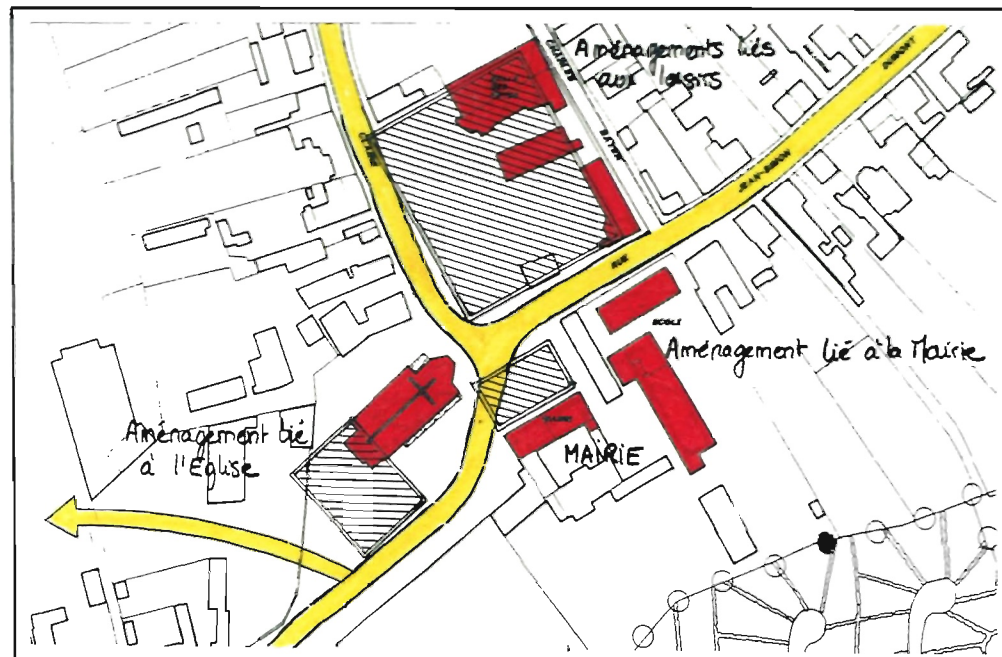
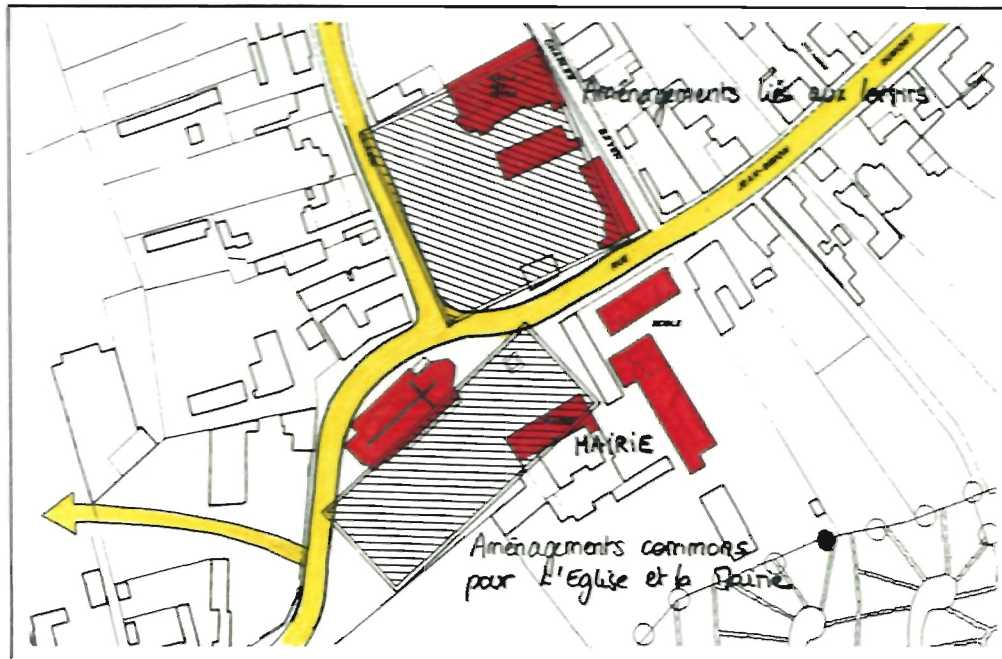
① Trajectoire de la route reportée entre l'Église et la Mairie

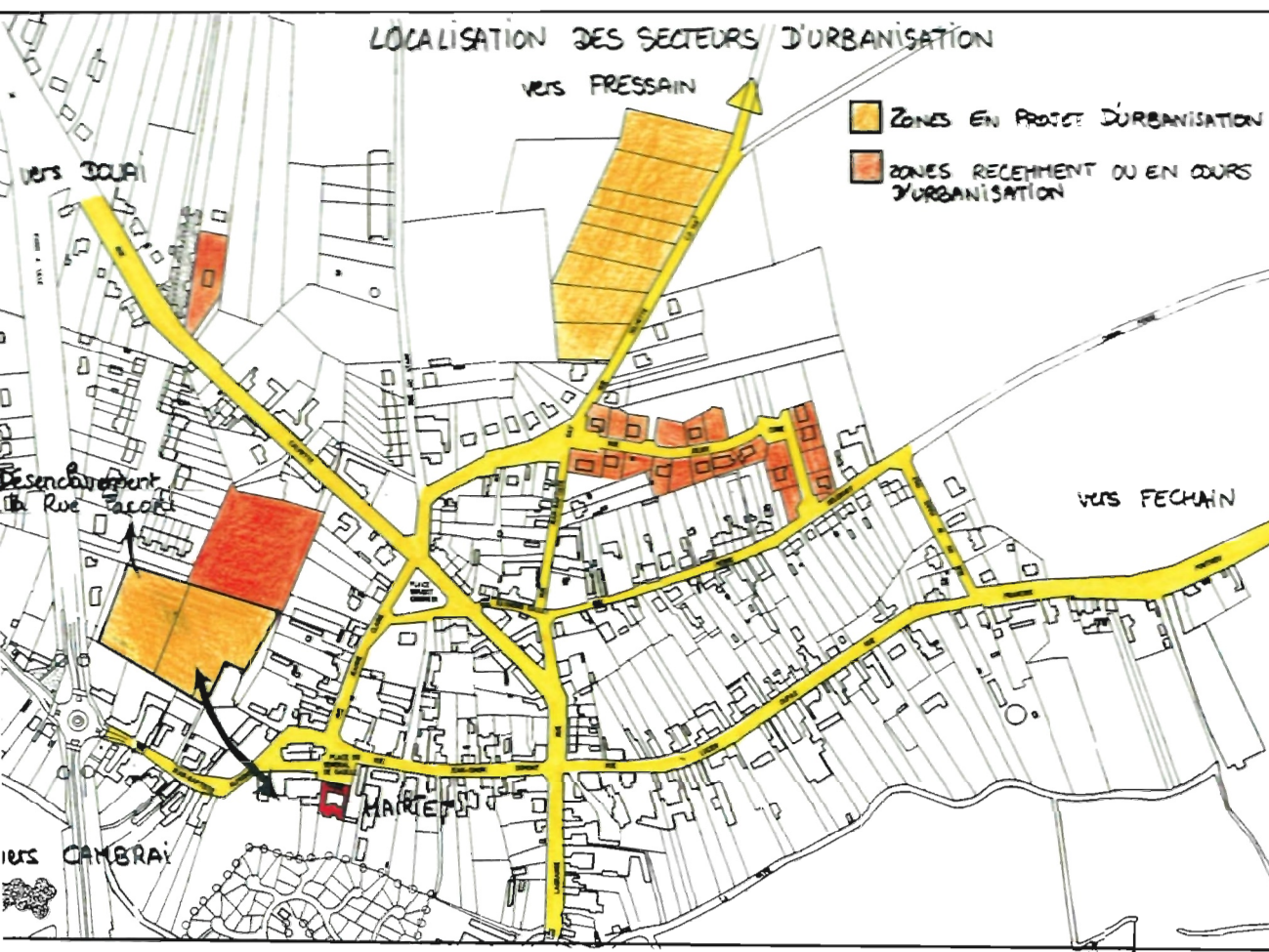
Avantages

- > supprime les problèmes de manque de visibilité,
- > permet de remettre l'Église en valeur par le dégagement de son accès et la possibilité de créer un véritable parvis,
- > espaces plus confidentiels pour les habitations sur le côté de l'Église,
- > place du marché plus visible et plus aisément accessible,
- > supprime l'actuel passage étroit et sinueux et donc dangereux.

Inconvénients

- > parvis de la Mairie un petit peu plus réduit,
- > investissements financiers plus importants.





On constate que l'urbanisation d'Aubigny-au-Bac se poursuit toujours grâce à des projets communaux comme la vente de nouvelles parcelles le long de la route de Fressain et plus ponctuellement par l'acquisition par des particuliers de parcelles dans le village même.

Cette évolution montre que la commune d'Aubigny au Bac désire poursuivre son rôle de lieu d'accueil notamment pour des familles (les nouvelles constructions sont toutes de type pavillonnaire).

La parcelle de terrain de grande dimension, et encore non urbanisée qui existe à l'arrière des habitations de la rue Alphonse, au bout de la rue Facon, n'est pas exclue de ce développement - En effet, il est plus ou moins prévu que ce site accueille à terme des constructions de type béguinage. En vue de ce projet, la commune a acquis récemment une bande de terrain qui part de la parcelle et qui rejoint la rue Alphonse, face à l'entrée de l'Eglise.

Cette acquisition permet d'envisager à terme de créer une liaison piétonne ou mixte (piétons et véhicules) entre ces deux espaces. Cette opération permettrait le désenclavement du cœur d'îlot et de la rue Facon.

En fonction du type de liaison réalisé, cet axe pourra faire l'objet d'un aménagement lui permettant d'être confortable (revêtement de sol adapté), sécurisant (éclairage, mobilier) et esthétique (qualité des matériaux, plantations).

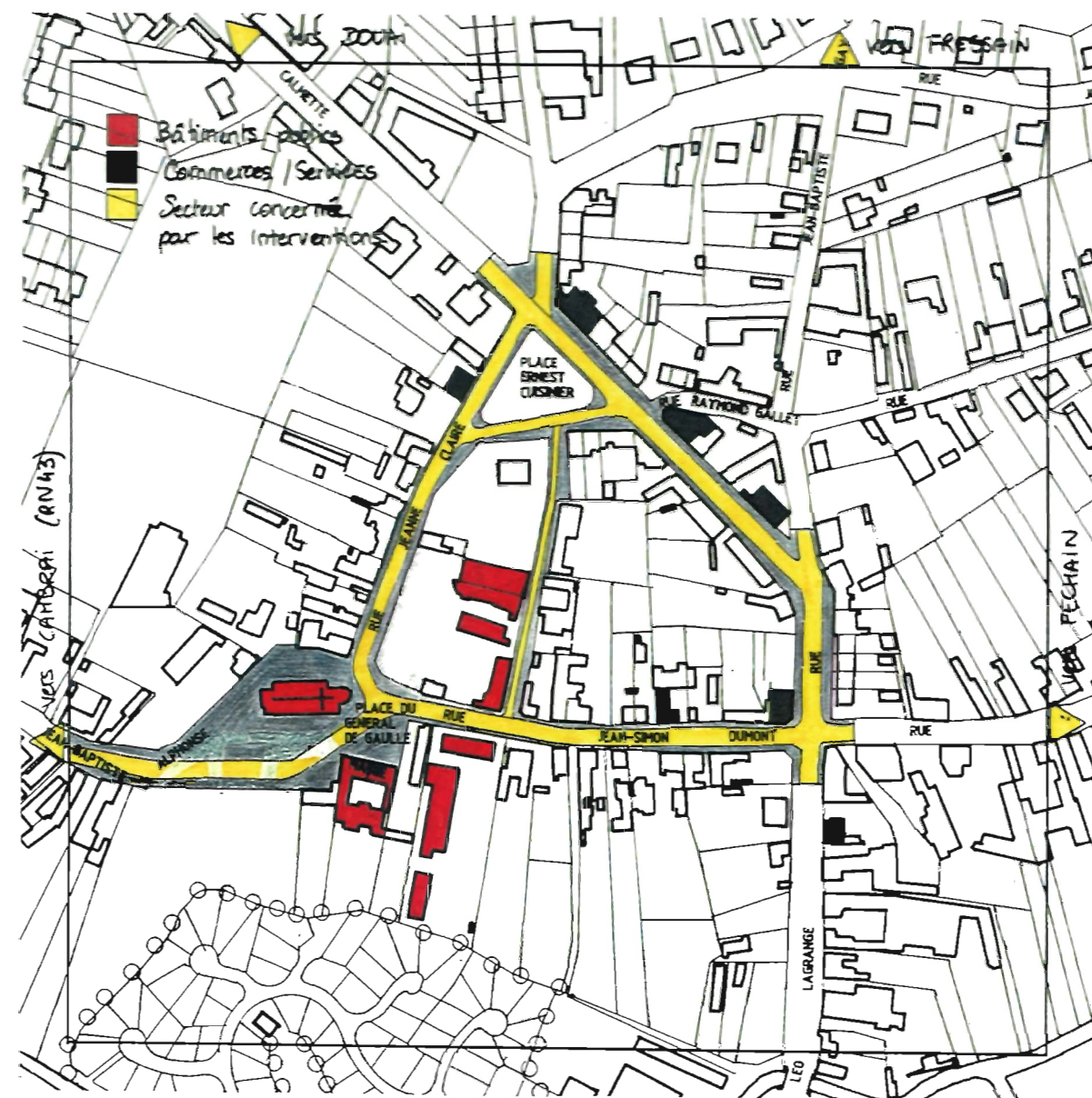
3- Le centre du village

Au delà des propositions faites pour la Place du Général de Gaulle, la commune peut prétendre à une intervention sur un périmètre plus étendu. Cette emprise bien déterminée correspond au coeur de village avec la place, mais également tous les commerces, services de la commune et bâtiments publics (Maison des Associations, Salle des Fêtes...).

Tous ces éléments importants dans la vie du village sont regroupés dans un même espace. Les rues Jeanne Claire, Calmette (depuis le carrefour avec la rue Delmette jusqu'à celui avec la rue Dumont) et la rue Dumont sont les trois rues qui délimitent cet espace particulier que des aménagements simples peuvent mettre en valeur :

- > enterrement des réseaux et mise en place d'un éclairage particulier,
- > traitement différencié des surfaces de sol par rapport au reste du village pour une parfaite identification des lieux. Il est par exemple envisageable de paver toute la chaussée dans ce secteur. Cette action se justifiant par le fait que les pavés peuvent permettre d'inciter les automobilistes à ralentir, et que c'est un matériau qui correspond au caractère rural du lieu.
- > plantations de qualité.

Ces interventions permettent principalement de revaloriser le cœur d'Aubigny-au-Bac et d'offrir des aménagements esthétiques, confortables et de qualité.

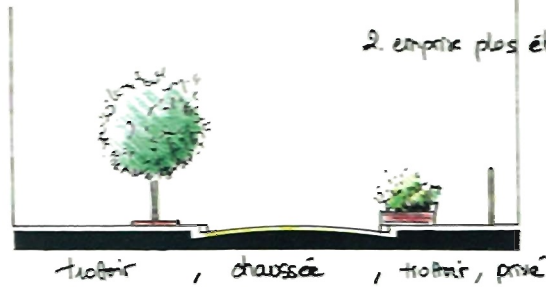


VARIANTE A: Jardinières.

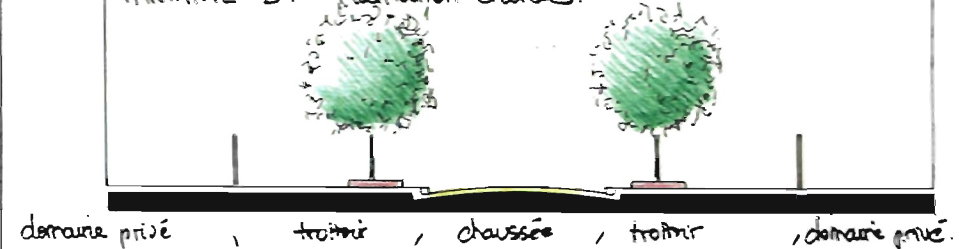
1. emprise large



2. emprise plus étroite



VARIANTE B: Plantation d'arbres.



La rue Calmette est un des axes d'échange routier les plus importants pour la commune. Elle permet la liaison la plus directe et la plus pratique entre la route nationale (lorsque l'on vient de Douai) et la route de Féchain.

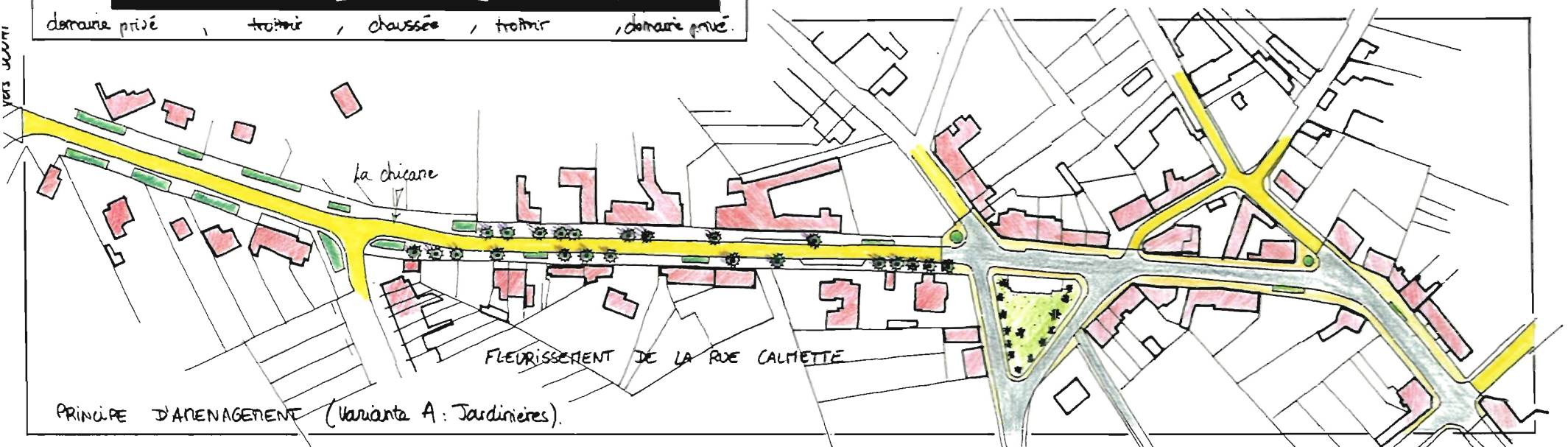
Cet axe est notamment soumis à un important trafic de poids lourds (plus d'une quinzaine de ces véhicules passent dans la rue Calmette par jour). Cette liaison leur permet d'éviter de passer par le centre du village par la rue Alphonse qui est étroite et sinueuse (cet axe-là est tout de même utilisé par les camions partant sur Cambrai ou venant de cette direction).

La rue Calmette souffre de cette image d'axe d'échange routier mais également de son manque d'attrait. En effet cette rue est large et n'accueille que quelques plantations ponctuelles, épaisses et trop rares.

Etant en quelque sorte une des principales entrées dans le centre du village, la rue Calmette peut faire l'objet d'un embellissement qui revalorise son image et donc celle du village.

Cette opération peut passer par un reflorissement avec l'implantation de jardinières et étant donné la largeur de certains trottoirs, elle peut passer par la replantation d'arbres d'ornement de moyen développement, et de grande valeur esthétique.

Enfin des aménagements (chicane..) peuvent permettre de réduire la vitesse des véhicules qui sur cet axe est trop élevée.



5 - L'entrée depuis Féchain



L'entrée depuis Féchain offre un déséquilibre visuel (entre bâti à gauche et ouverture sur le plateau à droite), et possède un élément qui nuit grandement à l'image du village : les bâtiments industriels de Bernard Lannoy.

Le rétablissement de l'équilibre dans le passage de la route pourrait permettre de revaloriser cette entrée très importante pour la commune et dans le même temps de personnaliser cette entrée dans Aubigny.

- plantation d'une haie de style « Pays de bocage » (alternance d'arbres de haut jet, d'arbres recépés et d'arbustes recépés) sur tout le linéaire en façade latérale des bâtiments industriels et de la première habitation du village. A cette entrée, l'association paysagère avec la Vallée est tellement évidente que les essences végétales proposées sont de type « milieu humide » :

- > arbres de haut jet : Érable Sycomore, Aulne Glutineux, Frêne, Tremble...
- > arbres recépés : Aulne, Frêne, Saule...
- > arbustes recépés : Aubépine, Coudrier, Prunellier...

La constitution de cette haie doit être discutée avec les responsables de l'Entreprise LANNOY, afin de définir son implantation exacte, une éventuelle participation au financement...

- plantation d'alignement d'arbres :

✓ côté plateau, avant l'entrée de la commune jusqu'aux premières habitations. Cette plantation d'un alignement d'arbres de moyen développement permet de signaler l'arrivée sur le village, elle devrait influencer sur le comportement des conducteurs par l'impression de resserrement de l'espace qu'elle crée et par le signal qu'elle représente,

- > essences proposées : *Prunus Fruticosa 'Globosa'*, *Sorbus Intermedia*...

✓ côté Entreprise Bernard LANNOY, sur le trottoir/parking, plantation d'un alignement d'arbres identiques pour l'essence à ceux prévus de l'autre côté de la route, mais avec un entourage en bois et plantation d'arbustes tapissants ou de plantes vivaces au pied : Lierre, *Lonicera Pileata 'Maigrin'*, Rosiers...

⊙ Etant donné le caractère rural de l'environnement de cette entrée, il est préconisé de mener une intervention principalement végétale. De cette façon, le projet sera parfaitement intégré au paysage de la Sersée toute proche.

CHAPITRE III - Lieux liés à l'activité de la commune

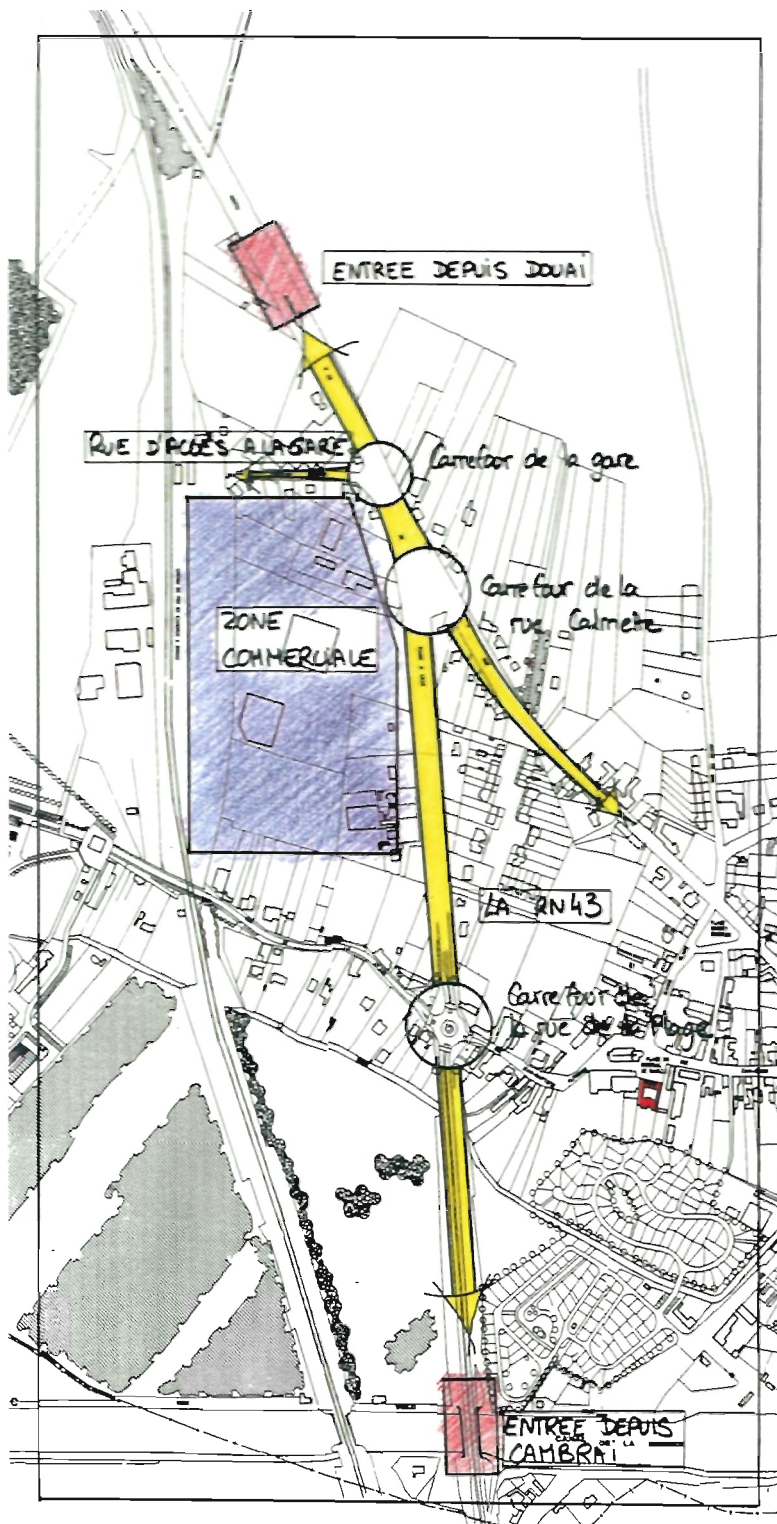
Le troisième secteur pouvant faire l'objet d'interventions spécifiques en vue de l'amélioration du Cadre de Vie d'Aubigny-au-Bac, des lieux et des équipements liés à l'activité de la commune concerne :

- la route nationale, RN 43, axe de grande circulation qui traverse la commune du Nord au Sud est source de grands problèmes de sécurité (voirie large et rectiligne, sans obstacle, qui favorise la vitesse trop importante des véhicules) mais c'est également un axe de découverte de la commune,
- la zone commerciale, elle occupe une vaste étendue le long de la route nationale, elle nuit à l'esthétisme de la commune, en raison de son manque de structuration et par ses extérieurs mal gérés,
- la rue Richard, étant la route d'accès à la gare, elle présente un grand intérêt dans la vie de la commune. Son accès est actuellement insécurisant et la rue elle-même ne présente aucun agrément.

1 - La RN 43

Afin de résoudre les problèmes engendrés par la route nationale, l'étude préconise d'intervenir sur 3 aspects différents de la RN 43 :

- les carrefours : leur traitement permet de modifier les conditions dans lesquelles s'effectuent les échanges routiers en améliorant notamment la sécurité pour les automobilistes mais également pour les piétons,
- le profil de la route : son traitement peut avoir le même rôle que celui des carrefours, mais il permet également de mieux canaliser la circulation, de sécuriser la circulation des piétons, d'améliorer celle des vélos...
- les entrées de la commune : leur traitement permettra de revaloriser l'image de la commune tout en incitant les automobilistes à plus de prudence parce qu'ils entrent en agglomération.



Outre le carrefour de la rue de la Plage, la route nationale présente deux autres carrefours : le carrefour de la rue Richard (accès à la gare), et le carrefour avec la rue Calmette.

L'analyse du site, l'étude des potentialités et du rôle de ces carrefours, tout comme la prise en compte des besoins de la commune et des impératifs imposés par la circulation sur la route nationale, permettent d'étudier sérieusement deux grandes hypothèses :

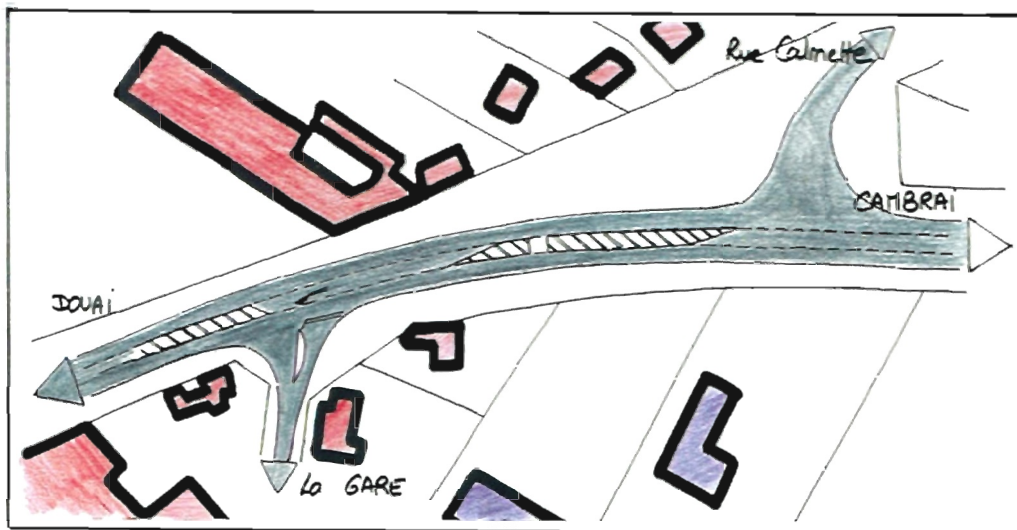
conservation de carrefours classiques ou création de giratoires

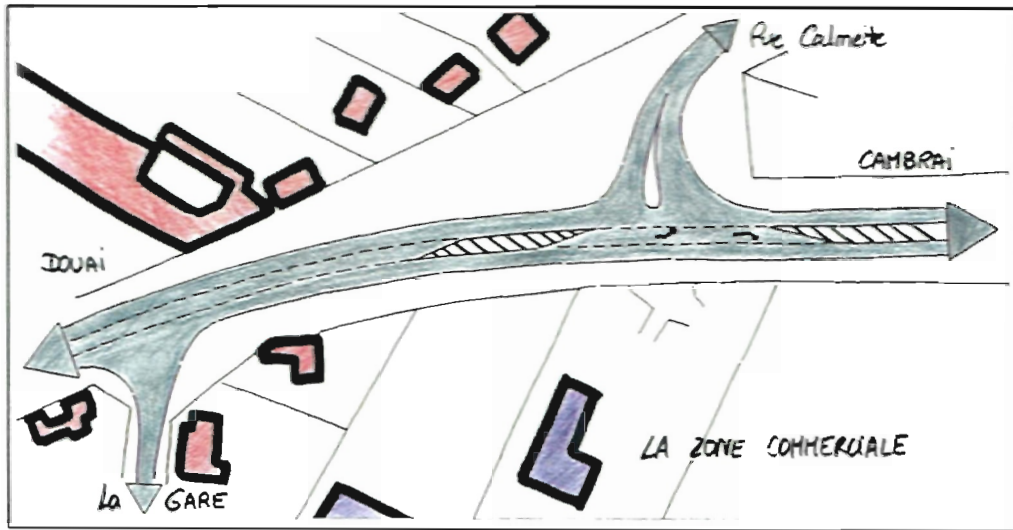
Accès à la gare

Ce carrefour, bien que n'étant pas le plus important de la commune est tout de même celui qui permet l'accès à la gare.

Compte-tenu du fait qu'il draine une circulation confidentielle et locale, la création d'un giratoire ne se justifie nullement. Il paraît plus adapté de conserver un carrefour classique, et d'étudier des moyens d'y renforcer la sécurité.

Les échanges routiers dans ce carrefour sont rendus complexes et dangereux par sa proximité avec l'entrée de la commune sur la nationale (vitesse excessive des véhicules entrants). Des aménagements spécifiques sur la voirie seront le moyen de réduire les risques d'accident et de rendre cet échange plus sécurisant. Le prolongement de la bande centrale neutralisée, au milieu de la nationale, ou la création d'une voie de stockage pour les échanges village/gare.

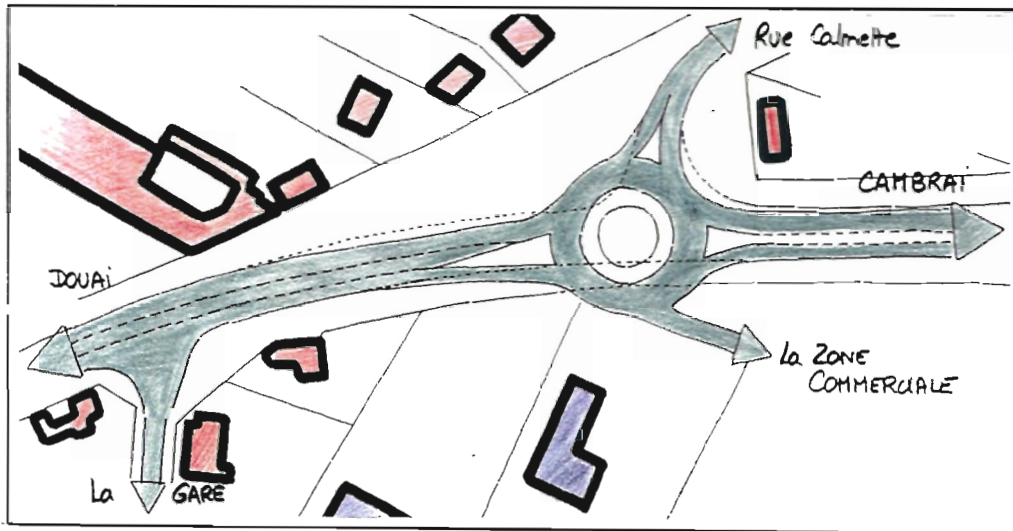




Cas n° 1 : restructuration du carrefour actuel

Ce type de carrefour ne permet pas de supprimer la principale source de problèmes de sécurité (les tourne-à-gauche). Cependant, avec des aménagements du profil de la route nationale, il est possible d'améliorer la sécurité des échanges routiers.

Il est également possible de supprimer une partie ou même tous les tourne-à-gauche (par des modifications du système d'accès et de circulation de la rue Calmette), mais de nouveaux problèmes apparaissent (intensification des échanges sur le giratoire de la rue de la Plage, intensification de la fréquentation du tourne-à-gauche pour l'accès à la zone commerciale depuis le village).



Cas n° 2 : création d'un giratoire

Cette solution permet tous les types d'échanges entre la nationale, la zone commerciale, le village et la rue Calmette, dans des conditions de sécurité maximale, en supprimant tous les tourne-à-gauche. - Le giratoire permet également par un traitement dans le même esprit que le carrefour de la rue de la Plage, de créer une entrée véritable et identitaire de la commune. Il permet également de ralentir la circulation sur la nationale.

En raison des différences entre les secteurs de la commune traversés par la RN 43, le profil de la route peut être décliné suivant 3 schémas de principe qui correspondent à chaque fois à des besoins, à une nécessité engendrée par les problèmes rencontrés actuellement.

Séquence n° 1 (Bugnicourt - Aubigny-au-Bac)

Le profil actuel est conservé :

*2 voies de circulation + 1 voie centrale commune
+ 2 pistes cyclables*

Ce schéma permet de conserver la possibilité des dépassements qui est plutôt nécessaire étant donné la grande ligne droite que présente la route entre les deux communes.

Séquence n° 2 (Aubigny-au-Bac)

2 voies de circulation + la voie centrale neutralisée

La voie centrale neutralisée permet de sécuriser les tourne-à-gauche conservés, ou de canaliser la circulation sur 2 voies ayant pour but de ralentir la circulation.

La largeur d'emprise de la route nationale est telle qu'elle permet outre les 2 voies de circulation et la bande centrale neutralisée de créer deux pistes cyclables bien séparées de la route, et des trottoirs confortables. Les problèmes de sécurité actuels sont ainsi quasiment tous résolus.

Ces aménagements peuvent être accompagnés du côté de la zone commerciale, d'une plantation d'un alignement d'arbres et du côté opposé, d'une plantation de type arbustif.

Séquence n° 3 (Aubigny-au-Bac - Aubencheul-au-Bac)

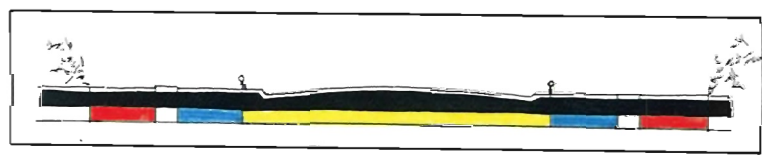
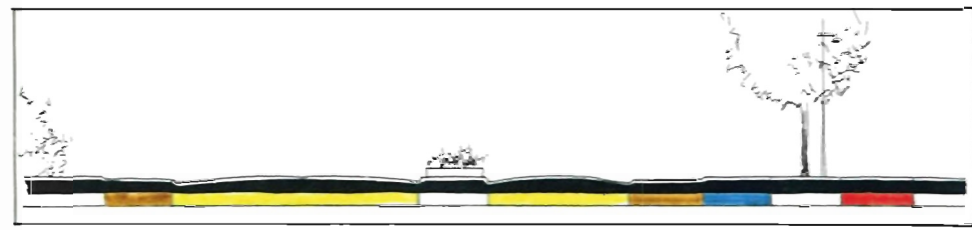
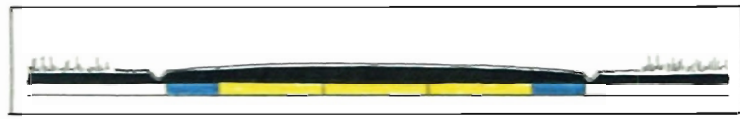
2 voies de circulation + 2 pistes cyclables

Un tel projet est envisageable car cette section de la nationale est en milieu urbain. La réduction à seulement deux voies de circulation permet de réguler la vitesse des véhicules entre la sortie d'Aubencheul et le carrefour de la rue de la Plage.

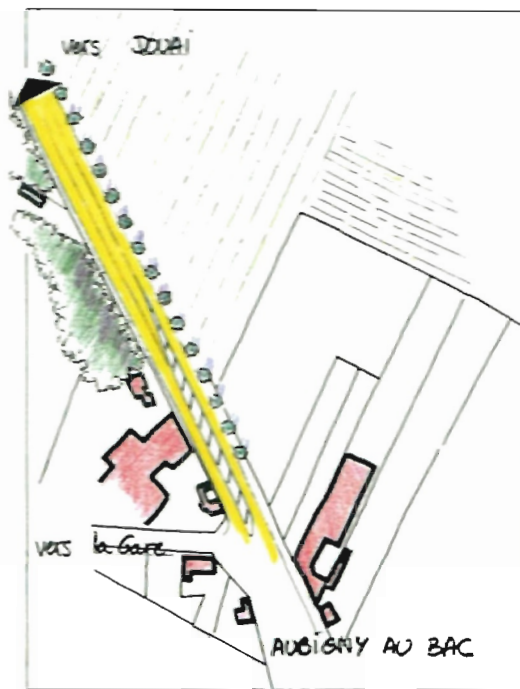
Cette configuration a également l'avantage de dégager de larges bas-côtés, sur lesquels il est alors possible d'aménager une piste cyclable et un trottoir confortable.

Ces aménagements semblent indispensables car les échanges piétons et cycles entre les deux communes sont très importants (accès à la zone commerciale, accès à la Plage...) et actuellement ils s'effectuent dans de mauvaises conditions de sécurité et de confort.

La réfection des revêtements de sol, la pose de barrières de sécurité en bois de part et d'autre des allées (piétons et cycles)... sont des éléments qui permettent d'améliorer les conditions de fréquentation de cette portion de route.



Entrée depuis Douai



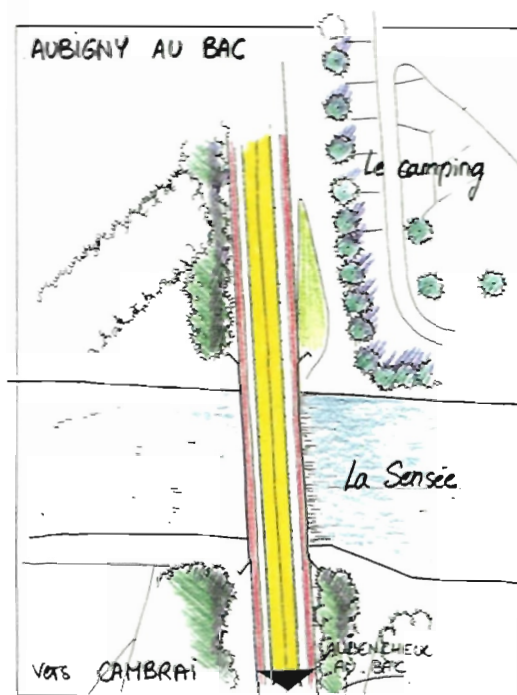
L'entrée actuelle symbolisée par les panneaux ne semble pas dans l'avenir devoir rester la véritable entrée d'Aubigny, celle qui représente le village et qui a donc une identité remarquable.

Pour cette raison, aucun aménagement particulier n'est recommandé. Il peut être effectué de petites interventions d'entretien afin de conserver un espace propre et engageant qui valorise l'arrivée sur la commune.

La véritable entrée d'Aubigny-au-Bac en venant de Douai se situe plutôt au carrefour entre la route nationale et la rue Calmette. Les importants délaissés existant tout autour de ce carrefour permettent de prévoir des aménagements paysagers particuliers qui symboliseraient l'entrée du village : plantations, implantation d'une signalétique montrant l'appartenance de la commune à la Vallée de la Sensée...

Les entrées d'Aubigny-au-Bac sur la route nationale sont des éléments importants pour l'image de la commune. Outre le fait qu'ils doivent revaloriser ces entrées, les aménagements préconisés peuvent également participer à la résolution de certains problèmes actuellement rencontrés (sécurité, inesthétique...).

Entrée depuis Aubencheul-au-Bac



L'entrée actuelle se confond avec celle de la commune d'Aubencheul-au-Bac. Elle n'est donc pas particulièrement associée à Aubigny-au-Bac.

Il est proposé de reporter l'entrée visuelle de la commune sur le giratoire de la rue de la Plage, car ce carrefour marque l'entrée dans le village et l'accès à la base de loisirs. Il est donc vraiment un élément spécifique et remarquable d'Aubigny.

Entre le panneau d'entrée officielle d'Aubigny et le carrefour, des interventions sont tout de même préconisées afin de marquer le caractère de traversée de village et de mettre en valeur la traversée de la vallée :

réorganisation de la route : 2 voies de circulation - 2 pistes cyclables et des trottoirs confortables

- > les éléments de sécurité et tout autre mobilier sont réalisés en bois afin de mieux correspondre à l'image de la Vallée.
- > rénovation du pont : une remise en peinture de l'ouvrage, et une réparation des quelques dégradations constatées permettent de mettre en valeur la traversée de la Sensée et de retrouver un certain esthétisme pour cet élément d'identité d'Aubigny.
- > au niveau de l'entrée communale d'Aubigny, la signalétique peut rester discrète, elle sera reprise avec plus d'évidence au niveau du giratoire de la rue de la Plage, avec la signalétique de la Plage.

2 - La zone commerciale

Les grands principes pour la restructuration de la zone dans l'intérêt de la commune peuvent être :

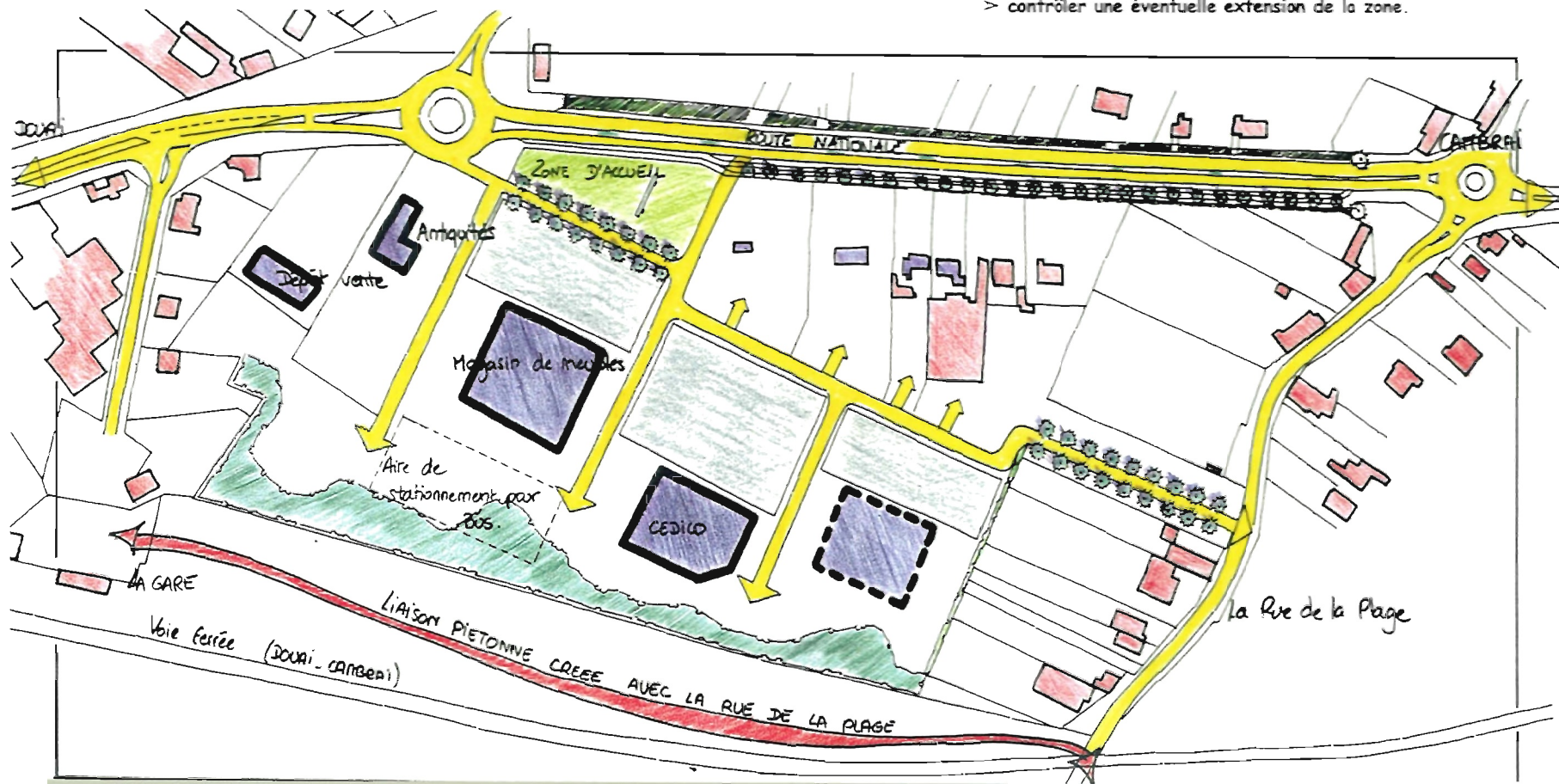
- > modifier les conditions d'accès et de circulation au cœur de la zone (hiérarchisation des voies...),
- > recenser les parcelles pouvant encore être disponibles pour l'implantation de nouveaux commerces, afin de les intégrer au schéma de circulation,
- > acquisition par la commune de nouvelles parcelles :
 - à l'arrière de la zone, le long de la voie ferrée, pour la création notamment d'une liaison piétonne plus directe avec la rue de la Plage, et la création possible d'un parking pour les bus en relation avec la base de loisirs,
 - à l'entrée de la zone, afin de pouvoir prévoir l'implantation d'une signalétique simple représentant le plan de la zone, ce qui permet de supprimer la forêt de panneaux publicitaires.

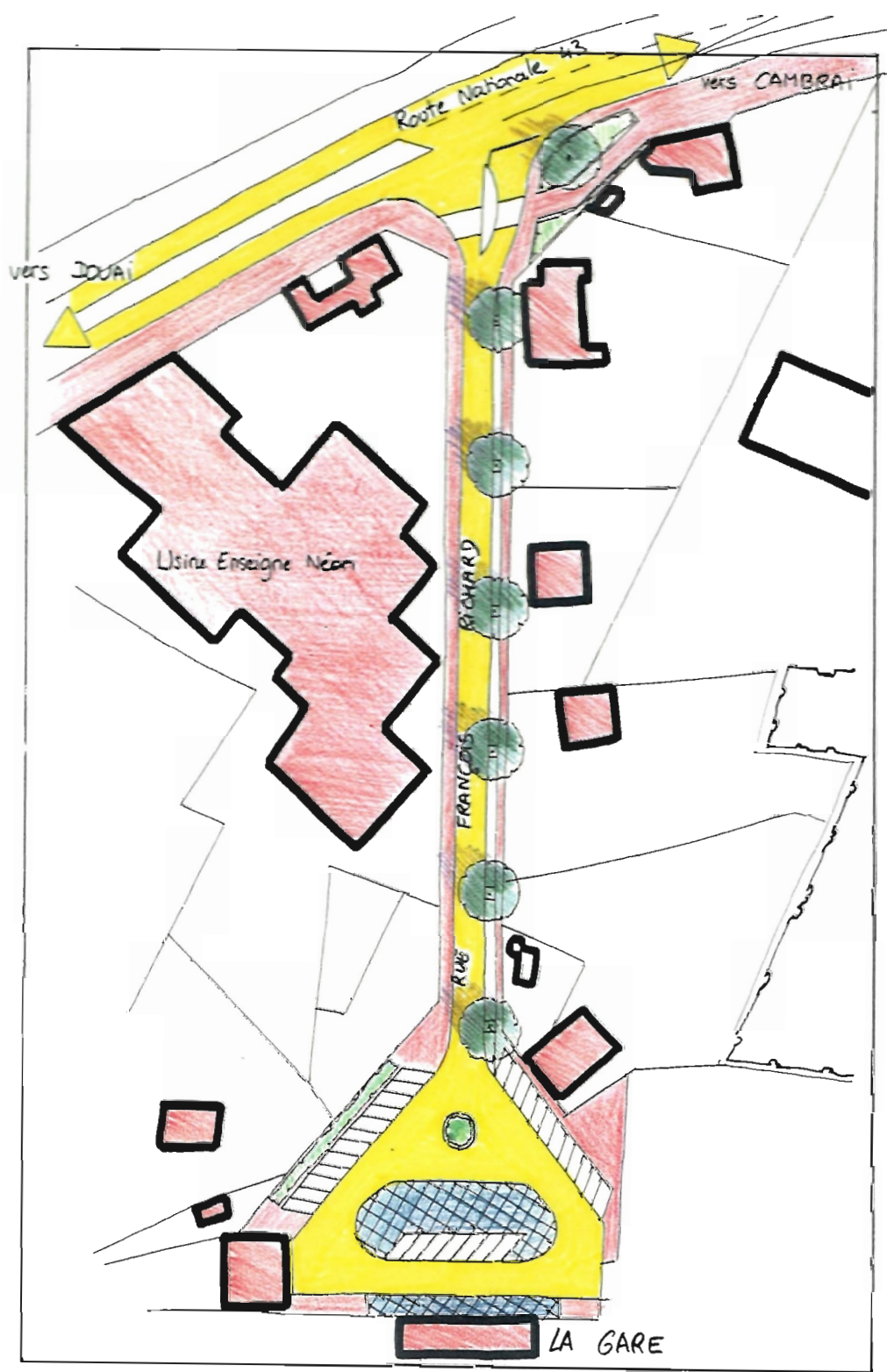
La zone commerciale est un élément non négligeable du « paysage » de la commune.

Le schéma de principe d'organisation présenté ci-dessous est une réponse possible aux problèmes rencontrés actuellement. Seulement toutes les interventions évoquées entraîneraient de grands travaux. C'est une opération complexe qui obligerait la commune à acquérir de nouveaux terrains, à engager une concertation avec les responsables des entreprises déjà installées, à revoir entièrement toute la structure de la zone....

Cependant, même si ces opérations semblent importantes, il est possible de les prévoir sur un long terme, par étapes. Elles permettraient de :

- > créer une meilleure desserte de la zone,
- > valoriser les abords par des aménagements soignés,
- > minimiser les aspects négatifs de son impact sur l'image de la commune,
- > mieux gérer les espaces encore libres,
- > contrôler une éventuelle extension de la zone.





3 - La rue d'accès à la gare

La rue d'accès à la gare ne présente de fait aucun intérêt particulier au niveau esthétique, sécuritaire, agrément...

Il ne s'agit évidemment que d'un axe de circulation secondaire où se côtoient voitures, piétons et cycles - Elle permet de desservir la gare, une entreprise et quelques habitations particulières et elle finit en voie sans issue.

La rue ne nécessite pas de restructuration particulière (en raison justement du type de fréquentation auquel elle est soumise). Par contre elle peut faire l'objet d'un embellissement qui lui redonne un certain attrait.

Cet embellissement préconise un fleurissement avec l'implantation de jardinières, ainsi qu'une plantation d'arbres d'ornement.

Cet aménagement ressemblera à celui de la rue Calmette.